

Séance de la soirée du 6 novembre 2012

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme ANNE-MARIE PARENT**, présidente
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES PROJETS DE RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ
POUR SEPT TERRITOIRES ET DE RÉSERVE AQUATIQUE POUR UN TERRITOIRE
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 6 novembre 2012 - 19 h
Maison du citoyen
1405, route Saint-Philippe (Secteur Dubuisson)
Val-d'Or

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 6 NOVEMBRE 2012	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
DOCUMENTS DÉPOSÉS	9
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR, Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs :	
M. Marc-André Bouchard, chargé de projet	12
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
M. Nelson Laflamme	27
M. Doris St-Pierre.....	32
M. John McDonnell (Gatineau).....	39
M. Yves Grafteux (Ville-Marie).....	42
M. Henri Jacob.....	47
M. Jonathan Leclair.....	56
M. Jean-François Caissie.....	60
M. David Sinclair (Gatineau)	69
M. Loydy Brousseau (Ville-Marie)	74
M. Jean-François Déry.....	77
M. Ricky Jason.....	80
M. Ronald Brazeau	83
Mme Geneviève Tremblay	92

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente :

5 Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette première partie d'enquête et d'audience publique sur les *Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue*.

10 Bienvenue aux personnes qui participent à l'audience par visioconférence interactive à Ville-Marie et à Gatineau, ainsi qu'aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion audio et vidéo.

15 Je me présente, Anne-Marie Parent, et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au BAPE par le ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs.

Je suis secondée par le commissaire John Haemmerli.

20 Voici maintenant le mandat que le BAPE a reçu du ministre, en date du 26 juillet 2012. Cette lettre s'adressait au président du BAPE.

25 *En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère la « Loi sur la qualité de l'environnement », je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une consultation du public dans le cadre du processus d'attribution d'un statut permanent concernant les « Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire » dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. Plus précisément, la consultation portera sur les réserves de biodiversité projetées des marais du lac Parent, du lac Wetetnagami, du lac Saint-Cyr, des Dunes-de-la-rivière-Attic, Wanaki, des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent de la Vallée-de-la-rivière Maganasipi et d'une réserve aquatique, soit celle de la rivière Dumoine. Le mandat du Bureau débutera le 27 septembre 2012. »*

35 Je dois vous rappeler qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision.

40 Le mandat du BAPE est d'établir les faits concernant les répercussions des projets d'aires protégées et de proposer au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs un éclairage sur les principaux enjeux soulevés par ces projets.

La commission doit, par ailleurs, faciliter l'accès du public à l'information sur les enjeux soulevés par les projets, et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

45 De plus, la commission examinera, dans une perspective de développement durable, les projets soumis, en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs qui englobe les aspects biophysique, social et économique.

50 Ainsi, dans le cadre de la *Loi sur le développement durable*, le BAPE s'est donné un plan d'action permettant aux commissions d'enquête de considérer l'ensemble des 16 principes de la Loi, afin d'intégrer la recherche d'un développement durable dans leur démarche d'analyse.

Enfin, la commission dispose des pouvoirs et de l'immunité des commissaires en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

55 Mon collègue et moi-même nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et la Valeur éthique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

60 La commission a un devoir de neutralité, d'impartialité et de réserve et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant leur participation pleine et entière. C'est pourquoi, il ne sera toléré aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

65 Le BAPE a élaboré des Règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles seront aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règlements de participation portent également sur le respect du droit d'auteur et de la vie privée des personnes. Respecter ces règles permet des débats sereins et constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites. Je me réserve le droit d'interrompre des propos qui ne respecteraient pas ces règles.

70 La commission doit rédiger un rapport qui contiendra les préoccupations des participants à l'égard des projets, ainsi que l'analyse et les constatations qu'elle en a faites.

75 En vertu de l'article 42 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le rapport du BAPE doit être remis au ministre dans les six mois de la fin des consultations, mais la commission pourrait le déposer avant, s'il advenait que son enquête et son rapport soient complétés. Le rapport sera rendu accessible au public à la date et selon les modalités prévues par le ministre.

80 Le ministre peut recommander au Conseil des ministres de conférer au territoire ou à une partie d'un territoire mise en réserve, un statut permanent de protection. Il appartient alors au Conseil des ministres d'accepter cette recommandation, avec ou sans modification, ou de la refuser.

85 Voici maintenant un aperçu du déroulement de cette première soirée selon nos Règles de procédure.

90 Je présenterai l'équipe qui assistera la commission et les personnes-ressources invitées. Puis, j'inviterai le représentant du ministère responsable à décrire les grandes lignes des projets d'aires protégées.

95 Une pause d'environ 20 minutes suivra la présentation du ministère. C'est à ce moment qu'un registre sera disponible à l'arrière de la salle, autant à Val-d'Or, qu'à Ville-Marie et à Gatineau, pour ceux et celles qui désirent s'inscrire pour poser des questions sur les projets. Au retour de la pause, les personnes inscrites seront appelées, dans l'ordre d'inscription, à venir poser leurs questions. Nous alternerons entre les registres des trois salles.

100 L'audience publique est divisée en deux parties. La première partie se tient à compter de ce soir. L'objectif de cette première partie d'audience vise à compléter l'information sur les projets. Elle donne la possibilité à la commission, ainsi qu'aux personnes et aux groupes qui le désirent, de poser des questions et d'obtenir des réponses du ministère responsable, ainsi que des compléments d'information ou des réponses de la part des personnes-ressources. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux relatifs des projets et d'enrichir nos connaissances sur divers sujets.

105 La première partie ne sert pas à recevoir les opinions des participants, mais bien les questions qu'ils désirent poser. Cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas entendre votre opinion, mais plutôt que nous l'entendrons en deuxième partie de l'audience.

110 D'ailleurs, c'est à ce moment que les citoyens prendront position sur les projets. Les personnes qui désirent y faire une présentation verbale ou déposer un mémoire doivent préalablement transmettre le formulaire *Avis d'intention*, disponible à l'accueil et sur le site Web du BAPE.

115 Je vous demande de signifier le plus tôt possible votre intention de déposer un mémoire aux coordonnatrices du secrétariat de la commission, qui sont à l'arrière des salles à Val-d'Or, à Ville-Marie et à Gatineau, en remettant ce formulaire avant de quitter. Et pour ceux qui nous écoutent via le Web, au plus tard, lundi le 19 novembre. Ceci facilitera la logistique de la deuxième partie de l'audience publique.

120

De plus, afin de nous permettre d'en faire une lecture attentive et appropriée, vous devrez nous faire parvenir vos mémoires, au plus tard le 6 décembre à 16 h.

125 Au moment de la présentation de votre mémoire, lors de la deuxième partie de l'audience, nous échangerons avec vous afin de bien comprendre votre position.

130 Vous pourrez également déposer votre mémoire à la commission d'enquête sans le présenter, ou opter uniquement pour une présentation verbale de votre position sur les projets. Ces trois options sont donc possibles.

À la fin de l'audience publique, la commission pourrait avoir besoin de poursuivre ses recherches pour compléter son examen des projets et son analyse en posant des questions.

135 La commission compte recevoir les réponses à ses questions dans un délai de 24 à 48 heures. Les renseignements obtenus seront aussitôt rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, et également sur le site Web du BAPE.

140 D'ailleurs, l'ensemble du dossier peut être consulté dans les centres de consultation, sur le site Web du BAPE, à nos bureaux à Québec, et à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'UQAM.

145 Par ailleurs, ce qui est dit en audience est enregistré et les transcriptions seront disponibles sur le site Web du BAPE, ainsi que dans les centres de consultation, environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Ces transcriptions seront également disponibles par Internet, dans les centres de consultation régionaux.

150 Voici comment nous allons procéder ce soir et au cours des autres séances de la première partie de l'audience publique.

155 En premier lieu, voyons la disposition de la salle. Au centre, face à vous, la commission d'enquête. À ma gauche, la table des analystes et celle des personnes-ressources, et la table de la sténotypiste qui s'occupe des transcriptions. À l'arrière, la table de l'équipe de la commission. À ma droite, la table des représentants du ministère responsable et, devant nous, la table où vous viendrez poser vos questions.

L'inscription pour les questions, comme je l'ai mentionné plus tôt, se fait à l'arrière de la salle.

160 Ce soir, le registre sera ouvert à la première pause, dans chacune des trois salles : Val-
d'Or, Ville-Marie et Gatineau. Deux questions sont admises par intervention. Cette règle
permettra au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Vous êtes, bien sûr, les
bienvenus à vous réinscrire si vous avez d'autres questions.

165 Toutes les questions du public, comme les réponses, doivent m'être adressées. Je dirigerai
les questions aux personnes concernées. Pour une meilleure compréhension, il est possible que
j'adresse la question à une autre personne, en plus de la personne initialement interpellée.

170 Pour les questions posées par le commissaire Haemmerli, le porte-parole est invité à lui
répondre directement.

175 Je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Les seuls préambules acceptés
sont ceux qui sont indispensables à la compréhension de la question. Bien entendu, mon
collègue et moi pouvons intervenir en tout temps auprès des personnes-ressources et des
représentants du ministère responsable, pour obtenir de l'information supplémentaire dans la
foulée de cette question.

180 Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées
dans un délai de 48 heures, afin que les renseignements demandés soient rendus publics
rapidement.

185 Si une information ou un document demandé par la commission est considéré comme
confidentiel par la personne qui doit le déposer, celle-ci doit lui en faire part au moment même de
la demande. Si la commission le juge nécessaire, cette information doit lui être remise avec la
mention « confidentiel ». Nous permettrons alors aux personnes concernées d'établir, s'il y a lieu,
le préjudice qui pourrait être encouru si le document était rendu public.

190 Nous rendrons ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie,
ou de ne pas rendre publique l'information, et cette décision sera rendue publique.

195 Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à la décision. À la suite de
quoi, l'information sera rendue publique, en tout ou en partie, sera renvoyée à la personne qui l'a
fournie sans que la commission en tienne compte dans ses travaux, ou la commission la
conservera confidentielle si celle-ci apparaît essentielle pour ses travaux.

Le participant qui désire donner une information ou déposer un document au cours de
l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information,
peut s'adresser à la coordonnatrice qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

200 Vous pouvez aussi seulement nous communiquer la référence à un document. La commission examinera son contenu comme elle le fait pour tous les documents déposés.

205 Je tiens à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une *Déclaration de services aux citoyens* et met à votre disposition un questionnaire, afin d'évaluer la qualité de nos services. Je vous demande donc de bien vouloir le remplir et le remettre au personnel à l'arrière de la salle d'audience et des salles de visioconférence avant de quitter.

210 J'ai maintenant le plaisir de vous présenter l'équipe de la commission d'enquête. D'abord, ici, à ma gauche, Jasmin Bergeron et Catherine Plasse, analystes, ainsi qu'à l'arrière de la salle à Val-d'Or, nous avons le conseiller en communication, Alexandre Corcoran-Tardif, et la coordonnatrice, Marie-Josée Harvey. Nous sommes aussi assistés d'Élena Loukiantchouc, agente de secrétariat.

215 Yolande Teasdale assure le travail de sténotypie. Du Centre des services partagés du Québec, Daniel Buisson est responsable de la logistique et Michel Filteau est technicien au son.

220 À Ville-Marie, nous retrouvons les coordonnatrices Renée Poliquin et Rita Leblanc, ainsi que Michel Guimont, technicien.

À Gatineau, nous retrouvons Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice, et Julie Olivier, conseillère en communication, ainsi que Richard Dubé, technicien.

225 Finalement, Pierre Dufour nous permet de réaliser la visioconférence interactive et la webdiffusion audio et vidéo.

J'invite maintenant le porte-parole du ministère responsable, Monsieur Marc-André Bouchard, à nous présenter son équipe.

230 À vous la parole.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

235 Notre équipe est composée de moi, Marc-André Bouchard, chargé de projet; Patrick Beauchesne, le directeur du patrimoine écologique et des parcs. Il y a aussi Jonathan Gagnon, qui représente la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord du Québec, ainsi que, à Gatineau, Daniel Dubuc, directeur régional, et Chantal Picard, Direction régionale de l'Outaouais.

LA PRÉSIDENTE :

245 Merci, Monsieur Bouchard. Maintenant, permettez-moi d'introduire les personnes-ressources, et je vais vous demander de vous présenter. D'abord, du ministère des Ressources naturelles.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

250 Oui. Mon nom est Claire Firlotte, je suis la coordonnatrice du dossier des aires protégées au Bureau régional du ministère des Ressources naturelles pour la région Abitibi-Témiscamingue.

LA PRÉSIDENTE :

255 Merci. D'Hydro-Québec?

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

260 Oui, bonsoir. Johanne Boissonneault, je suis conseillère Relation avec le milieu et projets spéciaux chez Hydro-Québec pour la Direction régionale La Grande-Rivière, donc le territoire Abitibi-Témiscamingue, Nord du Québec.

LA PRÉSIDENTE :

265 Merci. Bureau du Forestier en chef?

Mme LUCIE BERTRAND :

270 Oui, bonsoir. Lucie Bertrand, je suis conseillère scientifique au Bureau du Forestier en chef.

LA PRÉSIDENTE :

275 Merci. De la Ville de Senneterre?

M. DORIS GOULET :

280 Bonsoir. Doris Goulet de la Ville de Senneterre, je suis responsable des programmes, projets et statistiques.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. De la Ville de Témiscamingue?

285

M. DANIEL DUFAULT :

Bonsoir, Madame la présidente. Mon nom est Daniel Dufault, je suis consultant pour la Ville de Témiscamingue, et je représente aussi la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue.

290

LA PRÉSIDENTE :

Merci. La MRC de Pontiac?

295

M. RÉGENT DUGAS :

Oui, bonsoir. Régent Dugas, directeur du territoire pour la MRC Pontiac.

LA PRÉSIDENTE :

300

Merci. La MRC de la Vallée-de-L'Or?

M. MARIO SYLVAIN :

305

Oui, bonsoir. Mario Sylvain, directeur du Service de l'aménagement et du développement.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. De la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue?

310

M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :

Mon nom est Jean-François Turcotte, je suis agent de développement.

LA PRÉSIDENTE :

315

Merci. Et de Gatineau, de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, nous avons monsieur Pierre Labrecque. Nous avons aussi retenu une expertise par écrit de la part du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de l'Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Association touristique régionale de l'Outaouais et de la Municipalité de Rapide-des-Joachims.

320

Est-ce que parmi vous, les personnes-ressources, il y en a qui auraient des documents à déposer? Du MRN?

325

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

En fait, on vient de les déposer. À la demande du BAPE, on a déposé quelques documents qui ont trait au Plan d'affectation du territoire public, à savoir un document qui résume un peu ce qu'est un PATP, un plan d'affectation, et aussi quelques extraits du Plan d'affectation, aussi, qui résumement un petit peu toutes les orientations gouvernementales qu'il y a dans le PATP de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi qu'une carte des vocations du territoire, une carte de la région.

330

Nous avons déposé aussi une carte des unités d'aménagements forestiers de la région, qui sera disponible aussi sur le site du BAPE, ainsi que deux documents qui ont trait au Plan régional de développement du territoire public, quelques extraits qui ont trait principalement aux aires protégées, ainsi qu'une carte, aussi, tirée du Plan régional de développement du territoire public qui illustre un petit peu les différentes affectations.

335

LA PRÉSIDENTE :

340

Merci. Madame Bertrand?

Mme LUCIE BERTRAND :

345

Oui. Le Bureau du Forestier en chef dépose un avis au BAPE, dans le cadre de la présente commission, sur les impacts des aires protégées sur les possibilités forestières de la région.

LA PRÉSIDENTE :

350

Je vous remercie. La Municipalité de Senneterre, oui?

M. DORIS GOULET :

Nous, on va déposer notre règlement de zonage en ce qui concerne les zones affectées par les aires protégées, ça veut dire les grilles d'usages, qu'est-ce que les gens ont le droit de faire, ainsi que le règlement de construction.

355

LA PRÉSIDENTE :

360

Vous allez le déposer ce soir?

M. DORIS GOULET :

365

Demain matin.

LA PRÉSIDENTE :

370

Demain? Très bien, merci. Oui, Madame Firlotte?

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

375

Le ministère des Ressources naturelles, j'ai oublié de mentionner qu'il y a aussi un document qui va être déposé demain, je crois, au BAPE, qui est un résumé de toutes les contraintes territoriales, toutes les contraintes qu'on a identifiées sur le territoire des agrandissements potentiels de ces huit projets d'aires protégées.

LA PRÉSIDENTE :

380

D'accord, merci. La Ville de Témiscamingue?

M. DANIEL DUFAULT :

385

Oui. J'ai déposé une fiche qui répond aux questions demandées par le BAPE concernant la disposition des eaux usées, contrôle des séjours, permis de construction, gestion des matières résiduelles. Et pour la MRC de Témiscamingue, j'ai déposé une copie du schéma d'aménagement et 17 copies des extraits pertinents concernant les aires protégées.

LA PRÉSIDENTE :

390

D'accord. Les deux autres MRC, Pontiac?

M. RÉGENT DUGAS :

395

Oui. On a également déposé pour la MRC Pontiac, le schéma d'aménagement ainsi que des extraits qui concernent la rivière Dumoine. Nous avons également déposé des règlements d'urbanisme qui s'appliquent en TNO, territoire non organisé du lac Nilgaut.

LA PRÉSIDENTE :

400

Merci. La Vallée-de-L'Or?

405 **M. MARIO SYLVAIN :**

Oui, pour la MRC de La Vallée-de-L'Or, on a déposé le schéma d'aménagement et de développement et également des extraits du schéma, quelques pages, une douzaine de pages, qui ont trait, dans le fond, qui ont un lien avec les aires protégées.

410 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. La CRÉ?

415 **M. JEAN-FRANÇOIS TURCOTTE :**

Je dépose deux documents. Premièrement, le *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire*. Et un deuxième document qui sont les actes du forum sur les aires protégées en Abitibi-Témiscamingue, forum qui a eu lieu le 21 septembre dernier.

420 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Du côté du ministère responsable, est-ce que vous avez déposé des documents?

425 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui. Nous allons déposer le portrait du réseau des aires protégées qui a été réalisé pour l'ensemble du Québec, pour la période 2002-2009, qui a été publié en 2010. On a déposé aussi, en lien électronique, je ne sais pas s'il est disponible actuellement, le portrait du réseau des aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue, l'analyse de carence écorégionale.

430 Ensuite – si vous permettez, je vais prendre ma feuille, parce qu'il y a plusieurs documents – ensuite, il y a un document qui présente le régime des activités dans les réserves aquatiques et les réserves de biodiversité.

435 Il y a aussi un document d'orientation publique qui se trouve à être *Les orientations gouvernementales stratégiques en matière d'aires protégées pour la période de 2011 à 2015*.

440 Ensuite de ça, on a déposé les plans de conservation de chacune des huit réserves pour la présente consultation. Et, aussi, on a déposé une carte qui présente le réseau des aires protégées de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, qui est une carte qui avait été déposée lors du forum sur les aires protégées organisé par la Conférence régionale des élus, mais puisqu'il y a eu des milliers de refuges biologiques qui ont été classés, nous l'avons mise à jour et l'avons déposée avec la mise à jour.

445

LA PRÉSIDENTE :

Très bien, je vous remercie.

450 Alors, maintenant, le représentant du ministère, donc Marc-André Bouchard, présentera les projets d'aires protégées durant environ 20 minutes. Après cette présentation, nous ferons une pause de 20 minutes pendant laquelle le registre des questions sera ouvert.

455 Alors, la parole est à vous encore, Monsieur Bouchard.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

460 Alors, bonsoir tout le monde. Alors, la présentation va faire... dans le fond, il va y avoir une mise en contexte, donc toute la démarche, les orientations générales du gouvernement, du Ministère, pour la création d'aires protégées, pour vous montrer où on est rendu et où on s'en va. Et on va aussi présenter succinctement les huit territoires qui, je crois, vont pouvoir être approfondis dans le détail lors de la période de questions.

465 Alors, le plan de la présentation. On va présenter le contexte de création des aires protégées, la définition de ce qu'est une aire protégée. Donc, je disais qu'on va présenter aussi, rapidement, l'état du réseau des aires protégées au Québec et en Abitibi-Témiscamingue, quelques données sur l'Outaouais, aussi, en parallèle, étant donné que la rivière Dumoine est concernée par cette région.

470 Les orientations régionales. Le processus de création, le concept de réserve aquatique et de biodiversité, les réserves en consultation, le régime des activités, bon, qui précise un peu qu'est-ce qu'on peut faire dans une réserve aquatique et une réserve de biodiversité, et une petite conclusion.

475 Alors, pour ce qui est du contexte. L'ancienne cible gouvernementale a été atteinte en 2009, c'était de protéger 8 % du Québec. Un portrait du réseau a été réalisé à partir de 2009, a été publié en mai 2010. C'était le portrait du réseau sur l'évolution du réseau des aires protégées de 2002 à 2009, document qu'on a déposé à la commission.

480 Le 20 avril, avec les conclusions de ce portrait-là, le 20 avril dernier, le gouvernement a adopté des nouvelles orientations stratégiques – document aussi qu'on a déposé –, vous pourrez lire les orientations dans le détail, mais en somme, l'objectif général peut se résumer à protéger 12 % du Québec d'ici 2015.

485 Quelques orientations qui ressortent de ces multiples orientations-là. Les principales, là, qui
concernent ici la démarche actuelle, sont notamment de compléter la représentativité du réseau
des aires protégées. Donc, protéger des écosystèmes qui seraient non représentés dans le
réseau actuellement, notamment, aussi, les vieilles forêts qui sont sous-représentées, les forêts
490 matures, les milieux naturels non perturbés, les espèces menacées ou vulnérables; consolider le
réseau en améliorant, notamment, l'efficacité des aires protégées existantes; assurer une
participation des milieux régionaux, donc ce qui s'inscrit directement dans la démarche actuelle et
les démarches préparatoires qu'on a faites avec le milieu régional.

495 Toujours dans le contexte « pourquoi créer une aire protégée? » Eh bien, c'est pour
protéger les écosystèmes, de même que les espèces animales et végétales, qu'elles soient rares
ou communes – lorsqu'on parle de représentativité, on ne cherche pas que les éléments rares ou
exceptionnels –, pour garder aussi des lieux de loisir dans leur état naturel, donc des paysages
de qualité, et offrir des possibilités de diversification économique en lien avec le plein air.

500 C'est maintenant, aussi, avantageux pour la certification environnementale, notamment les
entreprises forestières, qui permet un accès au marché, le maintien ou l'accès de nouveaux
marchés internationaux et aussi, bon, pour le développement durable du territoire. Donc, pour
que les générations futures puissent profiter de milieux naturels de qualité.

505 La définition d'une aire protégée tirée de la loi, qu'on résume ici, c'est « un milieu terrestre
ou aquatique géographiquement délimité et qui doit posséder un encadrement juridique et
administratif. »

510 Donc, les territoires qui ne sont pas, qui ne présentent aucune menace, où il n'y aurait
aucun droit, aucune activité qui irait à l'encontre des aires protégées, s'ils ne sont pas délimités et
juridiquement reconnus, ne sont pas considérés à protéger même s'ils peuvent présenter les
caractéristiques. Aussi, donc, ce territoire-là doit viser spécifiquement la protection, la diversité
biologique et des ressources naturelles, culturelles et associées.

515 Au Québec, il y a 21 statuts d'aires protégées reconnus via différentes lois ou règlements
en milieu public, pour des terres publiques, et il y a deux statuts reconnus en milieu privé. Dans le
cas qui nous concerne, les réserves, aquatique et de biodiversité, sont ici en rouge. Donc, on a
actuellement sept réserves de biodiversité projetées et une réserve aquatique projetée qu'on veut
transformer en réserves, aquatique ou de biodiversité, permanentes.

520 Le réseau des aires protégées au Québec, donc l'état du réseau présentement. Avec
justement le classement récemment de plusieurs refuges biologiques, on a atteint maintenant un
pourcentage de protection au Québec de 8,52 %. Et donc, je vous rappelle que l'objectif
gouvernemental pour 2015 est de protéger 12 % du Québec.

En Abitibi-Témiscamingue on a 424 aires protégées, classées, reconnues qui est pour un total de 6,98 % de la région qui est protégée. La plupart des grandes aires protégées ont un statut provisoire. C'est les multiples réserves, aquatique et de biodiversité, projetées que vous connaissez.

530

En Outaouais, pour les gens qui nous écoutent à Gatineau, le pourcentage d'aires protégées de la région est de 6,55 %

535

Ici, c'est un tableau qui présente les différents types d'aires protégées, différents statuts d'aires protégées qu'on retrouve dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue, avec le nombre de territoire par type et les superficies totales.

540

On voit aussi le petit tableau au bas à droite qui présente le pourcentage d'aires protégées par MRC. On a mis les cinq MRC de l'Abitibi-Témiscamingue et la MRC de Pontiac. On voit le pourcentage d'aires protégées dans chacune, notamment que, bon, sur le territoire de la ville de Rouyn-Noranda, il y a déjà plus de 12 % du territoire qui est protégé.

545

Ici, c'est un schéma qui présente l'évolution du réseau de 2002 à aujourd'hui pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment. Ici, en 2000-2002, lorsqu'on a débuté la stratégie, il y avait seulement 0,5 % du territoire qui était protégé, qui était reconnu à titre d'aires protégées. Aujourd'hui, on est pratiquement à 7 %. Donc, c'est une très bonne évolution, une très grande évolution, c'est majeur.

550

Si on y va par province naturelle, la façon dont on procédait dans le passé, donc de 2002 à 2009, on avait la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi, qui touche un peu plus le nord de la région, où on avait seulement 0,45 % du territoire qui était protégé. On est aussi maintenant à près de 7 %. Dans les hautes terres de Mistassini, qui touchent plus le nord-est de Senneterre, il y avait 0 % d'aire protégée, on est maintenant à 13 %. Il faut dire que dans le 13 % de cette province naturelle là, on trouve le projet de parc national ATO, Albanel-Témiscamie-Otish, et le nouveau projet de parc Assinica.

555

560

Dans la province naturelle des Laurentides méridionales, qui se trouve à couvrir le sud du Québec et dans ce cas-ci, plus particulièrement, le Témiscamingue et le sud de la Vallée-de-l'Or, on avait environ 2,5 % du territoire protégé, on est maintenant à plus de 7 %. Et pour la région de l'Outaouais, j'ai mis quand même l'information, on était à 1,3 ou 4 % de territoire protégé, puis on est maintenant à 6,5 %. Donc, on voit qu'il y a quand même eu une évolution considérable en termes de superficies protégées de 2002 à aujourd'hui.

565 Pour ce qui est des orientations régionales, les orientations stratégiques, en fait, du Québec, si on part du général au particulier. Évidemment, je vous disais que dans les orientations stratégiques gouvernementales, il y avait la question de la représentativité. Donc, je vous rappelle, encore une fois, qu'on vise à atteindre 12 %. Certains disent, c'est mieux se répéter que se contredire, alors je me répète.

570 Donc, l'objectif est de compléter la représentativité du réseau, c'est-à-dire donc de protéger des écosystèmes, des éléments physiques et des éléments biologiques qui sont manquants dans le réseau actuellement; avoir une meilleure représentation des massifs de vieilles forêts; une protection plus efficace des habitats d'espèces fauniques ou floristiques menacées et vulnérables; et, aussi, trouver des solutions de conservation adaptées au milieu
575 privé.

Il y avait l'autre aspect qui était la consolidation du réseau. On peut penser, notamment, à l'amélioration des limites d'aires protégées existantes. Parce que, notamment, le portrait du réseau des aires protégées et l'analyse de carences présentent ce qu'on protège, quel type
580 d'élément est protégé, que ce soit des éléments physiques ou biologiques, mais ça n'indique pas la performance de chacune des aires protégées en ce qui concerne sa configuration ou son design. Donc, l'idée étant de faire de chacune des aires protégées, l'aire protégée la plus cohérente et la plus pertinente, écologiquement parlant, pour qu'on puisse assurer le maintien de l'intégrité écologique de chacun de ces écosystèmes-là qui sont protégés.

585 On peut penser aussi à améliorer la connectivité des aires protégées, ce qui ne se traduit pas nécessairement à chaque fois par une connectivité physique, concrète sur le territoire. C'est plutôt dans un contexte d'aménagement du territoire où on va tenter d'améliorer ou de maintenir la connectivité entre les aires protégées pour différentes espèces.

590 Et aussi, bon, dans la consolidation, on parle de gérer les aires protégées. Il y a beaucoup de réserves projetées actuellement qui vont devenir permanentes. Il y a déjà quelques réserves permanentes au Québec. On va devoir les gérer pour assurer d'atteindre les objectifs de conservation de ces territoires-là.

595 Rapidement, peut-être pour les gens qui ont participé à des forums ou des consultations publiques en Outaouais ou en Abitibi-Témiscamingue, il y a peut-être des éléments que vous avez vus cet automne lorsqu'on vous a rencontrés.

600 Le portrait du réseau des aires protégées, on a fait un portrait régionalisé, ce qu'on appelle l'analyse de carence écorégionale. En somme, ce qu'on fait, c'est qu'on évalue ce qui est protégé, différents éléments physiques et biologiques, sur des bases... basés sur des limites écologiques qui sont maintenant, ce qu'on appelle, une région naturelle.

605 Plus tôt, je parlais de province naturelle, c'est des territoires, c'est des grands, grands écosystèmes qui sont de l'ordre de peut-être 100 000 kilomètres carrés. La région naturelle, elle, va être plutôt de l'ordre des 10 000 kilomètres carrés. Et c'est basé sur le cadre écologique de référence, dont je ne vous ferai pas la présentation, là, en ce moment. Si vous avez des questions sur ce qui est le cadre écologique et comment ça fonctionne, comment on s'y prend, je pourrai vous l'expliquer.

610 Et donc, nous, on devait utiliser des variables, donc des données qui sont disponibles pour tout le Québec ou, du moins, la moitié sud du Québec. Donc, on peut parler de la topographie, les formes de terrain, la géomorphologie, les dépôts de surface, la végétation potentielle tirée de la cartographie écoforestière, la présence de vieilles forêts, les types de milieux humides, la présence d'espèces menacées ou vulnérables, et il peut y avoir toutes sortes d'autres variables, comme l'empreinte humaine, qu'on va évaluer pour essayer de qualifier notre réseau et voir qu'est-ce qui manque et comment on peut l'améliorer.

620 Donc, en résumé, si on regarde le portrait régional du réseau des aires protégées. Donc, en peu de mots, quelles sont les forces? Qu'est-ce qu'on a fait ressortir comme faits saillants intéressants? C'est que la représentation des différents types de milieux physiques est assez équilibrée à l'intérieur de la région ou, du moins, dans les différents grands écosystèmes qu'on a présentés, qu'on a cartographiés pour la région. Il y a une bonne proportion, ici, de vieilles forêts protégées, de forêts matures dans le Témiscamingue, ce qui est moins le cas en Abitibi, vous allez voir dans les faiblesses du réseau.

630 Il y a aussi un bon équilibre dans la protection des types de végétation potentielle. Donc, les écosystèmes forestiers théoriques qu'on devrait retrouver dans un milieu donné. Donc, il y a un bon équilibre.

On voit ici, sur la figure – je vais même tout de suite passer à la prochaine, de toute façon c'est exactement la même figure – ce qu'on voit, c'est un code de couleur où on voit des pourcentages d'aires protégées par ensemble physiographique, qui sont des grands écosystèmes

635 de l'ordre de 1 000 à 3 000 kilomètres carrés environ. Et on voit donc ce qui est – par exemple, les ensembles physiographiques qui sont en rouge, ici, présentent 0 à 1 % seulement de leur superficie qui est protégée, alors que lorsqu'on va vers le vert foncé, on voit qu'on a plus de 12 %. Ça permet de voir où il y a absence d'aires protégées.

640 Évidemment, c'est une façon de spatialiser le résultat du réseau des aires protégées, mais ça ne veut pas dire... en fait, on n'utilise pas que cette donnée-là, cette information-là pour évaluer le réseau et voir, déterminer où on devrait faire d'autres aires protégées, mais c'est quand même un bon témoignage.

645 Donc, parmi les faiblesses, si on veut, là – excusez le mot faiblesse, c'est le mot qui semblait le plus approprié pour balancer avec le mot force –, du réseau régional d'aires protégées, il y a la répartition non équilibrée des aires protégées – bien, on le voit notamment sur la figure ici – par ensemble physiographique, mais aussi par MRC ou par unité d'aménagement forestier. Donc, c'est assez variable. Ce n'est pas très équilibré dans la région.

650 Aussi, il y a une absence ou une très faible proportion d'aires protégées dans plusieurs secteurs. Cette carte-là le montre. Et aussi, bon, la configuration de plusieurs aires protégées est à améliorer. Donc, on voit que lorsqu'on analyse chacune de nos grandes aires protégées et on la compare avec, selon les objectifs de conservation, soit les limites d'un habitat faunique, les limites d'un bassin versant ou les limites d'un écosystème physique terrestre basées sur le cadre écologique de référence, il y a plusieurs territoires qui ne s'harmonisent pas très bien avec des limites naturelles, donc c'est pour ça que, nous, on arrive à la conclusion qu'il y aurait matière à améliorer les limites de ces territoires-là.

660 On remarque aussi que dans le triangle entre Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Ville-Marie, donc les parties les plus peuplées, plus habitées, plus occupées, il y a une empreinte humaine très élevée dans le territoire, mais aussi dans le réseau des aires protégées qu'on retrouve à l'intérieur de ce triangle-là.

665 Et, aussi, bien, pour la moitié nord de la région, on va dire plus l'Abitibi que le Témiscamingue, bien, il y a une sous-représentation de vieilles forêts, de forêts matures et de forêts peu fragmentées, mais c'est proportionnel à ce qu'on retrouve dans le territoire en général. Donc, le réseau d'aires protégées témoigne aussi de ce qu'on retrouve dans le territoire en général, par exemple dans la région naturelle de référence.

670 Aussi, bien, pour faire les aires protégées, que ce soit pour travailler sur les limites d'une
aire protégée existante ou en créer de nouvelles, bien, il va falloir quand même tenir compte,
notamment, de certaines contraintes à la conservation. Ce n'est pas des contraintes absolues,
définitives, impossibles à surmonter, mais des fois, oui, ça peut être une difficulté importante.

675 On parle, dans le cas de l'Abitibi-Témiscamingue, on parle beaucoup des titres miniers.
Le quart de la région est couvert de titres miniers présentement ou approximativement. Il y a
aussi des territoires qui ne sont pas couverts de titres miniers, mais qui présentent des potentiels.
Donc, il faut travailler avec ces éléments-là, des éléments territoriaux à prendre en considération.
Et il y a aussi une présence de terres privées; environ 8 % de la région présente des terres
privées. Puis on voit souvent que dans les secteurs de concentration de terres privées, il y a
680 moins d'aires protégées.

Pour ce qui est du processus de création des aires protégées, en particulier des réserves
aquatiques et de biodiversité, parce que ce n'est pas le même processus pour l'ensemble des
types d'aires protégées au Québec, il y a – ici, sur la carte, on voit les huit aires protégées en
685 consultation. Ici, c'est un tableau que je ne vous lirai pas dans le détail, qui montre toutes les
réserves aquatiques et de biodiversité qu'on retrouve dans la région. On voit que, bon, ici, en
bleu, les réserves de biodiversité projetées – la forêt Piché-Lemoine, lac des Quinze, réservoir
Decelles, lac Opasatica – ont fait l'objet d'une audience publique en 2007. On prévoit donner un
statut permanent au courant de l'année 2013. Donc, tout est pas mal finalisé. Donc, il devrait y
690 avoir des annonces en 2013 pour ces territoires-là.

Ensuite de ça, bien, les territoires qui sont en gras sur le tableau, bien c'est les huit aires
protégées de la présente consultation. Et vous remarquerez que, bon, il y a la réserve de
biodiversité projetée d'Opémican, qui a fait l'objet d'une consultation publique en juin dernier, mais
695 c'est un territoire qui a un statut de réserve de biodiversité projetée, mais qui est voué à devenir
un parc national.

Pour la réserve aquatique de la Haute-Harricana, étant donné qu'elle est principalement
située sur le territoire de la Baie James, c'est un peu moins avancé, quoique les travaux terrains
700 de connaissance ont été faits l'été dernier.

Ici, c'est le processus de création, qu'on affiche en totalité, et que je ne vous décrirai pas
dans le détail. Je pense que ce qui est important de savoir, c'est qu'on a des statuts projetés

705 présentement et l'étape actuelle c'est la consultation, la consultation publique réalisée par le BAPE. Ensuite, avec le rapport du BAPE, bien, il y aura un statut permanent à donner à ces territoires-là.

710 Nous, avant la consultation du BAPE, bien, il y a eu différentes actions d'échanges d'informations, de consultation, de participation et de concertation. Notamment, en gros, en 2002 il y a eu des séances d'information. On fonctionnait par province naturelle, à ce moment-là c'était les provinces naturelles F et G qui touchaient la région ici, d'Abitibi-Témiscamingue. Ensuite, il y a eu une tournée d'information en 2005 pour la province naturelle C.

715 On a reçu des propositions citoyennes et d'organisme, de 2002 à 2008. Certaines ont pu être retenues, certaines ne l'ont pas été. Certaines ont mené à des aires protégées, certaines ne l'ont pas été. Il y a eu aussi des rencontres avec le ministère des Ressources naturelles et les entreprises forestières concernées, pour l'époque 2004 à 2008. On a aussi fait des consultations écrites auprès des Conférences régionales des élus et des MRC et des communautés autochtones concernées. C'était principalement pour la province naturelle C. Ça, c'était en 2007.

720 Mais à partir de 2010 on a, avec l'expérience vécue, les expériences vécues dans différentes régions, on a commencé à changer nos façons de faire, on voulait une approche plus participative. Et donc, en vue de la présente consultation publique du BAPE, on a voulu faire discuter les gens, les acteurs concernés sur ces projets-là, pour avoir une meilleure idée des enjeux ou des préoccupations des acteurs du milieu, et on a réalisé des ateliers préparatoires qui ont eu lieu, principalement, avec des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire. On en a fait en juin, novembre 2010, février, avril et mai 2011, et on a rencontré aussi des communautés autochtones concernées pendant ces mêmes périodes-là.

730 Alors, ça nous amène à parler du concept de réserves aquatiques et de biodiversité. Peut-être, déjà, plusieurs d'entre vous savent ce que c'est, puisque ça fait plusieurs années que c'est un sujet connu et discuté ici. Alors, ça, ce n'est pas la définition légale de la loi. On vous donne une définition peut-être un petit peu plus vulgarisée et digeste : c'est une aire protégée qui assure la protection de la biodiversité en interdisant les activités industrielles d'exploitation des ressources, principalement, tout en permettant le maintien des activités récréotouristiques, donc
735 tout ce que peut comporter la notion d'activités récréotouristiques. Ça inclut les activités fauniques – chasse, pêche, piégeage, notamment –, et ça inclut aussi toutes formes de randonnées, incluant en véhicule motorisé ou en bateau à moteur.

740 La différence entre la réserve de biodiversité et la réserve aquatique c'est quel est l'objet
cible de la protection. Donc, pour la réserve de biodiversité, c'est surtout des composantes
terrestres, des écosystèmes forestiers ou d'autres types d'écosystèmes terrestres. Pour la
réserve aquatique, bien, on va parler plus de rivière ou de lac, bien que même dans une réserve
aquatique, même si on cible un milieu aquatique, il peut y avoir en proportion plus de milieux
terrestres dans l'aire protégée, et ça ne dérange pas. C'est l'objet de la protection qui compte.

745 Peut-être un retour sur les catégories de l'UICN, rapidement. Il y a six catégories de
l'UICN, qui est l'Union internationale pour la conservation de la nature. Tous les pays doivent
s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces catégories-là pour faire reconnaître leur réseau d'aires
protégées. Ça fixe des critères internationaux. Et la catégorie la plus sévère, bien, en fait, vous
750 voyez la flèche de la conservation plus stricte, et la catégorie 1, c'est ce qu'on retrouve ici comme
étant une réserve écologique; une catégorie 2, c'est l'équivalent d'un parc national; une catégorie
3 c'est les réserves aquatiques et de biodiversité; catégorie 4 c'est des aires de confinement du
cerf de Virginie; catégorie 5 c'est le paysage humanisé; catégorie 6, il y a différents habitats
fauniques dont les aires de concentration d'oiseaux aquatiques.

755 Ici, on voit la différence entre trois statuts bien connus au Québec : la réserve écologique,
le parc national et la réserve aquatique ou de biodiversité. On voit que dans une réserve
écologique, mises à part la recherche et l'éducation, toutes les activités sont interdites; tandis que
dans un parc national, il y a plusieurs activités de récréation. On a le droit d'accéder dans ces
760 territoires-là et faire différentes activités. Alors que dans une réserve aquatique et de biodiversité,
la majorité des activités sont permises, sauf les activités, disons, industrielles, pour résumer ça
rapidement.

765 Les objectifs des sept réserves de biodiversité et de la réserve aquatique, c'est de protéger
des échantillons représentatifs, autant du milieu physique, des écosystèmes... bien, notamment,
du milieu physique, des écosystèmes, en fonction du cadre écologique de référence. Donc, je
vous ai parlé de différents grands écosystèmes, on parle de la province naturelle, la région
naturelle et l'ensemble physiographique. Vous voyez ici une image qui vise à illustrer ces grands
ensembles-là.

770 On va aussi viser à protéger des échantillons représentatifs de la diversité, des éléments
biologiques aussi. Les différents types de couvert végétal, les différents types de forêts en place,
la végétation potentielle et réelle, différentes variétés d'âges, dont les vieilles forêts.

775 On va aussi tenir compte de l'occupation et de l'utilisation du territoire, donc les différents droits et statuts qui existent sur le territoire.

Et, ici, ça m'amène à vous parler des huit réserves en consultation. Donc, c'est très succinct. On pourra élaborer, lors de la période de questions.

780 Essentiellement, la réserve des marais du lac Parent, c'est un territoire d'environ 400 kilomètres carrés, qui vise la protection des marais, qui présente un habitat ou des habitats importants pour l'avifaune, notamment. Il y a une importance de maximiser la protection des unités de drainage ou l'approche du bassin versant par rapport au marais. Plus on va protéger tout ce qui se jette dans le marais, plus le marais va être bien protégé.

785 Pour ce qui est du lac Wetetnagami – ici, sur ma flèche, si vous suivez ma flèche – c'est un territoire de 234 km². C'est un territoire qui est protégé pour sa représentativité d'écosystèmes communs. Ce n'est pas en raison pour d'éléments exceptionnels. Il y a différents types physiographiques et forestiers qui sont représentés. Il y a plusieurs secteurs en régénération. Il y a même des anciennes plantations de pins gris. Et aussi, bien, comme le lac Wetetnagami est à l'intérieur, il y aurait un intérêt à maximiser la protection du lac, autant en termes d'approche d'unité de drainage ou de protection visuelle du lac, puisque c'est un lac où il y a des activités de pêche et de villégiature.

790 Pour le lac Saint-Cyr, c'est un territoire de 143 km². Il témoigne de certains phénomènes du quaternaire. On voit des systèmes fluvioglaciers orientés vers le sud-ouest. Donc, il y a différents phénomènes. Mais ça demeure un territoire qui est représentatif et non pas exceptionnel en soi. Ses limites, comme vous l'avez vu peut-être ou lu dans le document de consultation, présentent certaines faiblesses en termes d'intégrité écologique. Puis, évidemment, ce territoire-là présente des contraintes à rendre sa configuration pertinente ou la plus adéquate possible.

800 Pour ce qui est du territoire, le petit territoire des Dunes-de-la-Rivière-Attic. C'est un petit territoire de 77 km². Il présente un type de milieu physique rare, qui sont les dunes, les dunes forestières. Il y a certains secteurs qui ont été perturbés, notamment les dunes, et c'est un territoire qui est très diversifié. On trouve plein d'écosystèmes variés sur une petite superficie. Donc, ça fait le tour de ces quatre territoires-là.

810 Les quatre réserves plus au sud. Donc, il y a la réserve Wanaki, qui est située tout près du
village de Kitcisakik. C'est un territoire justement d'appartenance autochtone, qui est très utilisé
par la communauté Kitcisakik. C'est un territoire qui présente un intérêt à la fois culturel et naturel.
Il y a des secteurs en régénération et il sera assurément reconfiguré. Il faut dire qu'il y a... vous
voyez qu'il y a comme une espèce d'enclave non protégée, c'est un des sites qui est étudié pour
un éventuel futur village pour Kitcisakik. Donc, peut-être ce site-là sera retenu; s'il ne l'est pas, il
815 va être entièrement inclus dans l'aire protégée.

820 Ensuite, il y a les Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent. Un territoire de 112 km², qui
présente, comme tout dans le sud du Témiscamingue, des forêts de grand intérêt, beaucoup de
forêts de feuillus matures, il y a des prucheraies donc assez bien concentrées dans ce territoire-
là. Il y a aussi des vestiges historiques. Il y a déjà eu un village forestier à une certaine époque,
postcoloniale ou lors de la colonisation. C'est un territoire de petite superficie, ce qui fait que, en
réalité, les basses collines, lorsqu'on applique les concepts du cadre écologique de référence
avec la superficie qu'il y a présentement, on protège en partie les basses collines. Donc, on peut
à peine dire qu'on protège un ensemble complet appelé Basses-Collines.

825 Pour ce qui est de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi, c'est un territoire de 90 km². Là
aussi, on a des forêts de grand intérêt, des feuillus matures. On a beaucoup de vieilles forêts.
C'est un territoire de petite superficie qui, idéalement, devrait être reconfiguré, notamment sur les
principes de bassin versant et aussi, pour les mêmes raisons, qui seraient de protéger plus
830 adéquatement des ensembles de basses collines.

835 Pour ce qui est de la rivière Dumoine, le territoire de loin le plus gros, le plus important en
superficie, on parle de 1 445 km². C'est une rivière d'un très grand intérêt récréotouristique,
reconnue pour le canot-camping. Ça présente des paysages remarquables et une très grande
qualité forestière aussi. Puis, évidemment, ici c'est l'approche du bassin versant, on veut protéger
une grande rivière. On veut idéalement protéger le plus possible du bassin versant. Donc, il
pourrait avoir à être reconfiguré pour améliorer la protection du bassin versant.

840 Vous avez vu, dans le document de consultation, des possibilités d'agrandissement. Ce
sont des agrandissements qui ont été tracés par nous, au ministère du Développement durable,
de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour tenter d'améliorer chacun des territoires, en
fonction des objectifs, notamment, qu'on a évoqués juste avant, comment maximiser l'efficacité
de chacune des aires protégées.

845 Ceci dit, ça ne veut pas dire que tout est faisable et que tout est souhaitable. Mais nous, c'était une approche plutôt théorique pour faire réfléchir les gens, faire discuter les gens et non pas sur une page blanche, mais sur certains scénarios. Il pourrait y en avoir d'autres, vous allez pouvoir en suggérer d'autres, et je présume que ça va être fait. Donc, ne prenez pas ça comme le seul scénario possible, le seul acquis. Nous, on voulait vous présenter des options un peu plus documentées.

850 Donc, ici, on voit les quatre réserves et les agrandissements sur le territoire de la municipalité de Senneterre. On voit qu'on pourrait avoir des agrandissements jusqu'à 117 km² pour les marais du lac Parent. Ici, c'est l'approche du bassin versant. C'est des terres qui sont plus en lien avec les marais.

855 Dans le cas du lac Wetetnagami, on voulait maximiser la protection autour du lac. On voulait aussi aller chercher un meilleur noyau de conservation; notamment, l'agrandissement numéroté 1 présente des forêts matures, ce qui est presque absent dans cette réserve de biodiversité là, il restait un massif intéressant à cette hauteur-là.

860 Dans le cas du lac Saint-Cyr, il y avait notamment l'idée de, soit dans un premier temps, si c'était possible, d'aller inclure les lacs, et si on incluait les lacs, c'est d'amener une approche de protection du paysage visuel, parce que c'est des lacs qui sont utilisés pour des activités de pêche par des pourvoyeurs, notamment.

865 Et pour les Dunes-de-la-Rivière-Attic, il y avait différents éléments, mais il y avait principalement l'idée de maximiser le noyau de conservation, parce que c'est un territoire de petite superficie. Ce qui était au sud présentait des forêts intéressantes, ça aurait amélioré la qualité forestière du territoire, et tandis qu'au nord, le polygone numéroté 7, ici, se trouve à être une protection de la rivière Attic, une bande de protection au moment où à l'endroit où elle se jette dans la rivière Mégiscane.

875 Pour ce qui est des quatre autres réserves, il y a celle des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent, où on voulait notamment améliorer le noyau de conservation. Je vous parlais de protéger réellement les basses collines en totalité. Et il y avait aussi l'idée d'améliorer la connectivité avec une aire de confinement du cerf de Virginie.

880 Pour la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi, les agrandissements visaient à améliorer la protection des terres qui sont en lien direct avec la rivière Maganasipi.

885 Pour la réserve Wanaki, on parlait principalement de se rapprocher du territoire qui avait été discuté, proposé avec la communauté Kitcisakik, bon, depuis... ça fait plusieurs années de ça, la position peut avoir évolué, mais on essayait de voir quelles étaient les options d'agrandissement. Donc, ça ne veut pas dire qu'elles sont toutes souhaitables.

890 Et pour ce qui est de la rivière Dumoine, bien, l'idée c'était de maximiser la protection du bassin versant. Donc, on regardait les limites du bassin versant et on a évalué ce qui pourrait être ajouté pour maximiser la protection, bien que dans le document de consultation, on va un petit peu plus loin que ça dans l'analyse.

895 Donc, voilà. Donc, en résumé, tous ces agrandissements-là, qui demeurent théoriques puis à évaluer, feraient au total 893 km² supplémentaires. Ce qui ferait un ajout d'aires protégées de 1,4 % d'aires protégées dans la région. Mais, bon, c'est un chiffre théorique à titre indicatif.

L'idée de tous ces agrandissements-là est d'améliorer, de façon générale, la qualité à la fois physique et biologique de chacune des aires protégées et leurs performances, par une meilleure configuration pour, ainsi, assurer un meilleur maintien de l'intégrité écologique.

900 En quelques mots, la gestion des réserves aquatiques et de biodiversité, bien, ça revient un peu au concept qui est : quelles sont les activités interdites. Je vous disais que c'était les activités industrielles, l'aménagement forestier, l'exploration et l'exploitation minière, gazière ou pétrolière et l'exploitation des forces hydrauliques ou toutes formes de production commerciale ou industrielle d'énergie. Ça, c'est prévu dans la loi.

905 Il y a des activités permises. On parle de villégiature existante, l'entretien des infrastructures existantes et toutes activités récréatives. C'est des territoires de libre circulation, libre accès et libre circulation. Donc, ça inclut toutes formes de randonnées ainsi que les véhicules motorisés, la chasse, la pêche, le piégeage. Donc, toute activité faunique et toute activité traditionnelle autochtone.

910 Il y a des activités qui sont sujettes à autorisation ou à différentes interventions. Il y en a énormément. Il y a un document qu'on a déposé qui s'appelle *Régime d'activités dans les*

915 *réserves de biodiversité et les réserves aquatiques.* Donc, si vous voulez en savoir plus, c'est bon de lire ce document-là pour avoir tout le détail. Mais en gros, on peut parler notamment de coupe de bois à des fins domestiques, ça nécessite une autorisation. Il y a différentes activités commerciales, sauf celles prévues, par exemple s'il y a un pourvoyeur, s'il y a une ZEC qui est présente ou s'il y a des activités qui peuvent être considérées commerciales, par exemple si on loue, si on loue des services, mais ça, c'est prévu dans le plan de conservation d'une réserve. Donc, ces activités-là vont pouvoir être réalisées sans autorisation.

920 Toutes constructions de nouvelles infrastructures, que ce soit des bâtiments, des chemins, des sentiers, de l'ensemencement de poisson, bien, ça, il y a déjà une entente qui est prévue pour ça.

925 Donc, en somme, la gestion des réserves aquatiques et de biodiversité, il y a trois grands principes. C'est qu'on veut faire une gestion écosystémique, donc maintenir l'intégrité écologique des écosystèmes, tout en permettant la pratique d'activités qui sont compatibles avec ces objectifs-là.

930 On veut une gestion régionalisée et participative. Donc, on souhaite qu'il y ait une participation des acteurs régionaux et locaux qui sont concernés par ces territoires-là, dans la gestion, et on est ouvert à des formes de partenariat de gestion et à la création de comités de gestion. Donc, que ça ne soit pas fait seulement que par le ministère et seulement qu'à Québec.

935 Et aussi, bien, c'est une approche de gestion minimale. Une réserve aquatique ou de biodiversité, ce n'est pas un parc national. Donc, nous, on veut assurer des éléments de base comme la signalisation, la surveillance, le contrôle, émettre les autorisations lorsqu'il y a des demandes, élaborer un plan d'action pour la gestion et la mise en œuvre, la mise en valeur de ces territoires-là, faire des partenariats de gestion et prévoir aussi un suivi des écosystèmes et de la biodiversité de ces territoires-là.

945 Donc, en conclusion – je présume que j'ai dépassé quelque peu les 20 minutes – les huit aires protégées en consultation protègent les territoires qui sont représentatifs de la biodiversité de l'Abitibi-Témiscamingue, protègent les écosystèmes représentatifs, parfois rares ou de grand intérêt, et contribuent au maintien aussi de vieilles forêts au sein des forêts aménagées, parce qu'on est dans le domaine des forêts aménagées, ici, et répondent à certaines demandes sociales.

950 Donc, je disais que des fois il y a des territoires qui ont été protégés et qui relevaient de demandes, on n'a pas pu tout protéger ce qui provenait des demandes du milieu. Ça constitue aussi des potentiels de mise en valeur récréotouristique. Ces huit territoires-là présentent des limites qui divergent avec celles des écosystèmes, avec les limites naturelles des écosystèmes et pourraient être améliorées.

955 Bon, un réseau d'aires protégées représentatif c'est quoi? C'est un élément important d'une stratégie de conservation de la biodiversité, mais ce n'est pas le seul élément. Aussi, c'est un élément important dans le développement durable et dans l'aménagement du territoire, ou même, on pourrait dire, l'aménagement durable du territoire. C'est une composante, aussi, maintenant, importante dans une stratégie d'aménagement durable des forêts, notamment si on parle de la notion de certification forestière, du FSC. Aussi, bon, c'est des échantillons de tous les écosystèmes qui vont être un témoin, à long terme, de l'évolution de ces milieux naturels là avec un minimum d'influences humaines ou, disons, d'influences qui ne sont pas majeures.

960 Donc, on va pouvoir, aussi, voir, notamment, quel pourrait être l'effet des changements climatiques sur des écosystèmes qui sont protégés versus des écosystèmes qui sont régulièrement, on va dire, perturbés ou qui font face à des impacts par des activités humaines. Et ça permet de maximiser l'ensemble des services écologiques rendus par les écosystèmes et la biodiversité.

970 Donc, effectivement c'est maintenant connu, ce n'est peut-être pas chiffré dans le détail, mais c'est maintenant connu que les milieux naturels, et selon les milieux naturels, il y a des valeurs différentes, mais ça rend des services écologiques et ça a une valeur économique qui reste à définir et qui sera définie probablement dans le futur par des économistes qui s'intéresseront à la chose.

975 Voilà, c'est tout.

LA PRÉSIDENTE :

980 Merci, Monsieur Bouchard. Est-ce qu'il vous serait possible de déposer ce document de présentation?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

985 Oui, c'est fait.

LA PRÉSIDENTE :

990 Merci beaucoup. Alors, le registre est maintenant ouvert à Gatineau, Ville-Marie et Val-d'Or, et nous serons de retour dans 20 minutes.

PAUSE

995

LA PRÉSIDENTE :

1000 Je vais inviter la première personne qui s'est inscrite au registre à s'avancer à la table des intervenants. Il s'agit de monsieur Nelson Laflamme, à Val-d'Or. Bonsoir, Monsieur Laflamme.

M. NELSON LAFLAMME :

Bonsoir, Madame Parent. Je peux y aller comme ça?

1005

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez y aller comme ça.

M. NELSON LAFLAMME :

1010

1015 D'accord. Moi, je suis Nelson Laflamme, directeur du Club de motoneige de Val-d'Or et ex-administrateur régional pour la Fédération des clubs de motoneige, pour la région de l'Abitibi et du Nord-du-Québec. Vous connaissez sans doute l'impact des retombées économiques au niveau du développement durable, surtout du produit motoneige. Et on est inscrit dans le développement durable depuis déjà quelques années. On a développé des guides d'aménagement, des guides d'analyse environnementale et tous ces éléments-là.

1020 Je m'amène déjà avec toute la question des aires protégées. C'est sûr que c'est nécessaire, c'est essentiel. Notre questionnement est à l'égard du développement des aires protégées, surtout à l'égard du développement durable et du maintien et développement de notre réseau, la pérennité de notre réseau de motoneiges.

1025 En Abitibi-Témiscamingue, on a le réseau le plus grand, avec 3 700 km, au Québec, et on a des retombées économiques de l'ordre de 60 M\$ en Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec. Ça fait que c'est pour ça que je m'interroge, on s'interroge, et notre questionnement est à l'égard de dire : avec le développement des aires protégées, quels seront les impacts sur le produit motoneige pour une région comme la nôtre, qui tient compte des petites municipalités, des pourvoiries, pour le maintien à l'emploi et le développement du potentiel qu'on a là-dessus?

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Monsieur Bouchard, est-ce que vous pourriez nous éclairer là-dessus?

1035 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

Oui. Je ne peux pas vous dire quel va être l'impact sur les motoneiges. Je peux vous dire, en fonction du Régime des activités dans une réserve aquatique ou de biodiversité, en quoi ça peut affecter les motoneiges ou l'activité de motoneiges.

1040 Pour ce qui est des sentiers de motoneige existants, ils vont être maintenus. Il n'y a aucun problème pour ça. Et aussi, la circulation en motoneige. Même s'il n'y a pas de sentier existant, de sentier balisé, reconnu par des clubs, que ce soit en motoneige ou en quad, c'est comme un territoire public libre. Donc, tout le monde peut accéder à ces territoires-là, peuvent circuler sur les chemins forestiers ou autres chemins. Donc, en ce sens-là, il y a, on pourrait dire, très peu d'impacts, sinon pas d'impact.

1045 Si un club de motoneige ou un organisme souhaite aménager un nouveau sentier de motoneige dans une réserve de biodiversité, à ce moment-là, il va devoir obtenir une autorisation du ministère, parce que c'est l'aménagement d'une infrastructure. La loi puis le règlement prévoient une autorisation du ministère. C'est sûr qu'on considère que la circulation motoneige a un impact qui n'est peut-être pas majeur sur les écosystèmes et la biodiversité, mais il y a quand même certains impacts, comme toute activité a des impacts à des niveaux différents.

1055 Nous, ce qu'on a comme orientation avant d'autoriser l'aménagement d'un nouveau sentier, c'est de regarder avec le demandeur : est-ce que c'est possible de contourner la réserve? Est-ce qu'il y a un autre tracé qui pourrait être acceptable? Est-ce que c'est un tracé qui suit, par exemple, des chemins déjà existants? Donc, s'il n'y a pas à créer une nouvelle frange de déforestation, disons, donc l'impact est moins important.

1060 Moi, je vous dirais que chaque cas est étudié au cas par cas. Il y a quelques grands principes, là, qu'on applique. Donc, par exemple, si c'est possible d'éviter une réserve ou de minimiser l'impact ou éviter certains milieux sensibles, bien, on va regarder chaque demande. C'est-à-dire que vous voulez faire un tracé dans une réserve, bien, on va regarder c'est quoi le tracé, c'est quoi l'achalandage. Est-ce qu'on pourrait être amenés, par exemple, aussi à fixer des conditions? Si on accepte, parce que c'est impossible de contourner une réserve, on accepte qu'il y ait un nouveau sentier, on pourrait dire : est-ce qu'on peut mettre de la signalisation puis demander aux utilisateurs de réduire la vitesse lorsqu'ils sont à l'intérieur des réserves?

M. NELSON LAFLAMME :

1070 Tout à fait. O.K.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1075 Mais je vous dirais que c'est du cas par cas. Donc, c'est ça, mais on souhaite que la présence d'une réserve de biodiversité ou une réserve aquatique ne soit pas un prétexte à développer des nouveaux réseaux de sentiers.

M. NELSON LAFLAMME :

1080 Non, je suis bien d'accord avec ça. Est-ce que je peux continuer? Je suis bien d'accord avec ça. C'est juste qu'advenant qu'il arriverait, comme, je ne sais pas, moi, un désastre naturel ou une infrastructure qui est démolie, qui est défaite, soit par les castors ou une inondation, est-ce qu'il va falloir aussi demander les autorisations pour reconstruire un pont, des ponceaux, des choses comme ça? Ou bien donc, dire... est-ce que ce qui est acquis présentement, on peut dire que oui, on peut fonctionner avec ça?

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1090 Partez du principe que toute infrastructure qui existe déjà sur le territoire d'une réserve peut être entretenue, réparée et est maintenue.

M. NELSON LAFLAMME :

1095 D'accord. O.K.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1100 Si on parle d'un pont, puis c'est majeur, ça traverse une rivière et les travaux nécessitent d'intervenir dans le lit de la rivière ou les rives, bien, ça va nécessiter une autorisation. De toute façon, vous auriez besoin d'une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

M. NELSON LAFLAMME :

1105 De toute façon. Tout à fait.

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

1110 Donc, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, pour ce type d'autorisation-là, va venir remplacer la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

M. NELSON LAFLAMME :

1115 On est toujours dans le respect des normes des ministères et de la loi là-dessus. O.K., d'accord. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1120 Monsieur Laflamme, quelle partie des sentiers se trouve dans les territoires à l'étude, proportionnellement?

M. NELSON LAFLAMME :

Je n'ai malheureusement... je n'ai pas d'idée. Si je vous dis peut-être 5 ou 8 %, c'est peut-être... ça dépend des territoires aussi.

1125

LA PRÉSIDENTE :

Ça nous donne un ordre de grandeur.

1130

M. NELSON LAFLAMME :

Si on regarde la région de Senneterre, je pense qu'on est plus dans les aires comme telles, surtout dans le coin de la rivière Attic. Si on descend au Témiscamingue vers le lac Joncas, la rivière du Domaine, là aussi on a des zones qu'on est dedans. La réserve faunique La Vérendrye, par le sentier qui passe justement dans le village de Kitcisakik, et on contourne, on est tout près du lac Simon aussi. Ça fait que je pense que c'est des zones que... en tout cas, pour nous, c'est important, mais c'est important également qu'on puisse permettre le développement de ces communautés autochtones également. On a un très bon partenariat à cet égard.

1135

LA PRÉSIDENTE :

Vous avez mentionné tantôt que les retombées économiques étaient de 60 M\$.

1140

M. NELSON LAFLAMME :

Oui. En Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, oui.

1145

LA PRÉSIDENTE :

C'est ça. En quoi consistent ces retombées-là? Est-ce que ce sont les gens qui viennent et puis qui... comment?

1150

M. NELSON LAFLAMME :

1155 On a beaucoup de touristes. D'abord, les clubs, il y a 16 000 motoneigistes en Abitibi-
Témiscamingue, et il y a beaucoup de personnes, touristes de l'extérieur, du Québec, du
Canada, des États-Unis et même d'ailleurs, et en Europe beaucoup, qui viennent dans nos
régions grâce à l'Association touristique et les Conférences régionales des élus. Ça fait que ces
1160 personnes-là, je veux dire, on a le paradis de la motoneige. Ça fait que je pense que c'est
important aussi.

Puis je vous parlais de l'aspect social, dans le cas de développement durable, le maintien
des petites municipalités se fait grâce aux produits de motoneige hivernale, et la même chose
pour les pourvoiries. S'il n'y avait pas de motoneige, l'hiver, il y a beaucoup de pourvoiries, la
1165 majorité des pourvoiries fermeraient.

Ça fait que c'est dans ce sens-là que je vous dis que les retombées économiques sont
primordiales. C'est l'achat, c'est les personnes qui viennent faire un séjour en région. C'est ça qui
fait que les retombées économiques sont si importantes.

1170

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

1175

M. NELSON LAFLAMME :

Merci beaucoup. Ça va?

LA PRÉSIDENTE :

1180

Oui, merci beaucoup. J'appelle maintenant, monsieur Doris St-Pierre, Val-d'Or. Bonsoir,
Monsieur St-Pierre.

M. DORIS ST-PIERRE :

1185

Doris St-Pierre, Action boréale, Abitibi-Témiscamingue. En fait, moi, c'est une demande
que je fais pour avoir une information, un portrait statistique du potentiel pour combler la sous-

1190 représentation des vieilles forêts, des forêts matures en Abitibi-Témiscamingue dans les aires protégées. On sait que l'objectif pour 2015 est de 12 %; on est, avec les huit, présentement, on va être à 8,4 %.

1195 Alors, considérant justement qu'il y a une sous-représentation des vieilles forêts, des forêts matures, considérant aussi qu'en Abitibi, monsieur Bouchard a mentionné 25 % de titres miniers pour la région, mais pour l'Abitibi seulement c'est près de 40 % de titres miniers, donc des intouchables, et aussi, considérant que le pourcentage de vieilles forêts qui restent en Abitibi est autour de 10 %, je me demande, suite à tous ces pourcentages-là, et ce que je demanderais c'est d'avoir, en termes de pourcentage, quel est le potentiel d'aller chercher – en termes de pourcentage du territoire de vieilles forêts restantes – quel est le potentiel pour aller chercher cette représentation qui nous manque au niveau des vieilles forêts, les forêts matures? Voilà.

1200 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Bouchard?

1205 **M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :**

1210 En fait, il faudrait peut-être avoir quelques précisions pour sortir un chiffre précis. Mais effectivement, nous autres, on a fait, notamment dans le document de l'analyse de carence écorégionale, on a fait ressortir, par région naturelle, les peuplements qui sont considérés vieilles forêts en fonction des caractéristiques qu'on donne à différents peuplements par essence, pour les considérer vieilles forêts.

1215 Donc, on a utilisé la cartographie écoforestière, et on est capable de, disons, d'illustrer la présence de vieilles forêts et on est capable de voir ce qu'on a comme vieilles forêts, par région naturelle, et aussi ce qu'on a dans le réseau des aires protégées.

1220 Évidemment, c'est basé sur la cartographie écoforestière. Donc, des fois on a des données du troisième décennal, des fois du quatrième décennal, il y a des mises à jour de ces informations-là. S'il y a eu de la coupe forestière, on n'a pas la donnée au mois près. Donc, évidemment, ce qu'on a pu mettre, par exemple dans notre analyse de carence écorégionale, on peut penser qu'il peut y en avoir un peu moins. Par exemple, s'il y a eu de la coupe forestière dans les dernières années, dans les peuplements qui étaient considérés vieilles forêts.

1225 Mais disons qu'on est capable de sortir des chiffres, à partir de la cartographie
écoforestière, qui donnent une idée générale des proportions. Je ne pense pas qu'on pourrait
passer de, je ne sais pas, 50 % de vieilles forêts d'une région naturelle à 10 % en trois, quatre
ans, là, de foresterie. Donc, la proportion générale reste quand même assez valable.

1230 Donc, nous, on peut montrer ce qu'il y a, ce qu'il y a dans le réseau, et là, c'est plus le
calcul de la statistique du potentiel. Bien, là, c'est ça, je ne saurais pas comment vous le faire
ressortir. On pourrait afficher des statistiques puis des cartes sur la présence, le nombre de
vieilles forêts, les proportions, et là, ça serait comme un peu à chacun de voir et cibler les
endroits où il y a des vieilles forêts.

1235 C'est sûr que nous, comme je le présentais, on aura toujours comme objectif d'aller
chercher, autant que possible, le plus de vieilles forêts au sens où ce n'est pas un objectif de
représentativité de la vieille forêt. Ce n'est pas 8 % ou 12 %. On va toujours, même si c'est
impossible, on va penser d'aller chercher, d'avoir des proportions de vieilles forêts, par rapport à
d'autres types de classe d'âge dans le réseau, qui devraient plus proches de ce qu'on retrouve
naturellement dans une forêt qui ne serait pas perturbée.

1240 On va parler des proportions de forêts précoloniales, mais on sait qu'on n'arrivera jamais à
ça. Ça fait des centaines d'années que l'humain est ici puis qu'il récolte, mais il reste qu'on peut
comparer, là. Il y a des données qui ont été produites sur, selon les types de domaine
bioclimatique ou autres, qu'est-ce qu'on retrouve comme proportion de classe d'âge dans des
1245 forêts. Par exemple, dans une pessière noire, c'est quoi les proportions de vieilles forêts, de
forêts jeunes, et cetera.

1250 Donc ça, c'est de l'information qu'on peut présenter puis, d'une part, ce qu'on devrait
retrouver dans un état naturel parfait, qui n'existe pas maintenant, et qu'est-ce qu'on a
présentement. Puis je ne sais pas si ça pourrait répondre à votre question, mais il reste que nous,
l'objectif va être d'essayer d'en avoir plus. Mais évidemment, notre territoire de référence étant,
par exemple, une région naturelle où on peut descendre à d'autres niveaux, des écosystèmes
plus petits, nous, ce qu'on souhaite, c'est que dans notre réseau, notre proportion de vieilles
1255 forêts soit plus élevée que dans le territoire de référence qui serait, par exemple, la région
naturelle.

Si dans une région naturelle, comme ici le plateau de la Dumoine, à titre d'exemple, on dit que 35 % du couvert forestier est considéré vieille forêt, et dans notre réseau on en a 44 %, donc on est plus que le territoire de référence, c'est quand même un bon résultat.

1260 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Est-ce que ça répond à votre question?

1265 **M. DORIS ST-PIERRE :**

Oui, mais j'apprécierais si les chiffres ou les pourcentages que vous dites que vous pouvez mettre... ça serait sur le site de la commission?

1270 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Tous les documents que nous recevons, toute l'information, elle est mise sur le site Web du BAPE.

1275 **M. DORIS ST-PIERRE :**

D'accord. Une sous-question peut-être? Est-ce que j'ai le droit à une...

LA PRÉSIDENTE :

1280 Bien, vous avez droit à une deuxième question.

M. DORIS ST-PIERRE :

1285 Ah, j'ai le droit à une deuxième? C'est merveilleux. Mon autre question c'est en rapport avec les plans d'aménagement forestier.

LA PRÉSIDENTE :

1290 Est-ce que vous pouvez m'adresser la question s'il vous plaît, Monsieur?

M. DORIS ST-PIERRE :

1295 Ah oui, désolé. C'est en rapport avec les plans d'aménagement et les calculs de possibilité forestière du Bureau du Forestier en chef. Dans le processus d'établissement d'aires protégées et des agrandissements, j'aimerais savoir comment le travail entre la Direction du patrimoine écologique, qui travaille à l'établissement des aires protégées, c'est quoi la coordination qu'ils font avec le Bureau du Forestier en chef pour prévoir, justement, les superpositions ou les conflits possibles entre l'implantation d'aires protégées et les plans d'aménagement à venir?

1300 On sait qu'il y a un nouveau régime forestier qui entre en vigueur en 2013, et je me questionne sur c'est quoi le type de coordination qui se fait entre les deux, pour ne pas que l'un et l'autre se pilent sur les pieds ou l'un et l'autre interfèrent, l'un interfère dans les plans de l'autre, pour coordonner tout ça, cet aménagement-là, en termes d'aires protégées et en termes d'aménagement forestier?

1305 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, monsieur Beauchesne du MDDEFP.

1310 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

1315 Donc, il y a deux principales voies d'échange d'information puis de coordination entre le MDDEFP et le MRN. La première, depuis quelques années on a instauré des tables de participation régionales où les échanges d'informations et de données sont faits entre les organisations, notamment en ce qui a trait aux planifications forestières à court et à moyen terme. Donc, où sont les zones où seront réalisés les travaux d'aménagement. Donc les zones qui sont déjà incluses dans les travaux à venir, incluses dans le calcul de possibilité.

1320 L'autre scénario, c'est une coordination qui se fait entre les ministères centraux à Québec, au moment où, par exemple, le MDDEFP présente des propositions d'agrandissement ou des propositions de limites d'aires protégées. Ces limites-là sont envoyées à la Direction de la coordination du ministère des Ressources naturelles qui, elle, voit à envoyer ces informations-là dans les différents secteurs du MRN, donc le secteur forêt et le secteur mine, le secteur territoire, secteur énergie, et là se fait toute une série, toute une batterie d'analyses sur les propositions qui

1325 ont été faites. Et le calcul de la possibilité forestière, les impacts sur la possibilité forestière, c'est
à ce moment-là qu'elles sont évaluées par l'entité responsable de ce mandat-là.

1330 Et, par la suite, nous, on reçoit, de la part du MRNF, un avis consolidé de l'ensemble des
secteurs sur les propositions d'agrandissement, par exemple, ou les ajustements de limites ou
des nouvelles propositions d'aires protégées.

1335 Donc, à la fois une information qui peut provenir de la région sur les planifications fines.
Alors, au moment où nous faisons, on soumet des propositions, on a intégré les éléments de
travaux, en termes d'aménagement forestier, qui peuvent arriver, ou l'autre solution qui est plus
de la coordination centrale. Donc, ça se fait avec ces deux mécanismes-là.

LA PRÉSIDENTE :

1340 Merci. Du côté du Bureau forestier en chef, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter
là-dessus?

Mme LUCIE BERTRAND :

1345 Peut-être, oui. Dans l'exercice quinquennal précédent, pour 2008-2013, le Bureau du
Forestier en chef tenait compte des aires protégées qui avaient un statut projeté jusqu'à une date
définie, donc qui était publiée.

1350 Pour l'exercice 2013-2018, les territoires sont... ceux qui ont évidemment des statuts
projetés sont exclus des calculs de possibilité forestière, et maintenant, les nouveaux territoires
doivent avoir atteint l'étape 8 du processus du MDDEP. Pour l'étape 8 et le détail, peut-être qu'il
serait mieux que monsieur Beauchesne explique ce point-là.

1355 Donc, c'est vrai, quand il y a une proposition du MDDEP, nous, on analyse l'impact sur les
possibilités forestières. On fait cette analyse-là en priorité, au ministère, et là, notre réponse s'en
va dans les autres secteurs, aux opérations régionales, à Forêts Québec et au Bureau de mise
en marché des bois.

Donc, c'est comme ça que ça se passe.

1360

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez quelque chose à rajouter sur l'étape 8?

1365

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Non, pas spécifiquement. L'étape 8, en fait, c'est les étapes qui amènent au statut projeté. Donc, c'est au moment où le gouvernement, par mémoire, prend la décision d'octroyer un statut de réserve de biodiversité projetée. À partir de ce moment-là, c'est là que les calculs de possibilité sont modifiés.

1370

LA PRÉSIDENTE :

Oui, Monsieur Bouchard?

1375

M. MARC-ANDRÉ BOUCHARD :

J'aimerais ajouter que si on laisse de côté la question du calcul de la possibilité, il reste que pour les travaux qui vont nous amener à créer des nouvelles aires protégées – là on parlait de 12 % pour 2015 – bien, on travaille beaucoup en interaction avec les Directions régionales du ministère des Ressources naturelles, et on a accès, on commence à avoir accès, justement, à la planification 2013-2018. Ça fait que ça facilite beaucoup le travail puis les échanges pour planifier le développement du réseau.

1380

Donc, c'est ça, c'est un échange d'information qui se fait puis on discute autour de ça. Donc, c'est très, très avantageux.

1385

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Ça va, Monsieur St-Pierre?

1390

M. DORIS ST-PIERRE :

Ça va, merci beaucoup.

1395

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie. Nous allons maintenant à Gatineau avec monsieur John McDonnell. Est-ce que monsieur McDonnell est dans la salle à Gatineau? Oui, je pense qu'il arrive.

1400

M. JOHN MCDONNELL :

Je me présente, John McDonnell, je suis le directeur général de la Société pour la nature et les Parcs du Canada.

1405

Dans un premier temps, j'aimerais apporter une petite correction à la page 207 de votre document de consultation, où on fait référence à une proposition que la SNAP a déposée dans le cadre des ateliers préparatoires en Outaouais. On mentionne qu'on parlait de certains agrandissements à l'aire protégée et on indique que la SNAP serait d'accord à ce qu'il y ait une exploitation forestière dans ces agrandissements-là, comme celle qu'on voit dans le parc Algonquin en Ontario. Mais en effet, on souhaiterait que ces aires-là soient à l'abri des activités industrielles.

1410

Notre vision c'est que le territoire protégé comme tel soit à l'abri des activités industrielles et que l'exploitation forestière qui se fait dans la balance du bassin versant qui est non protégée, eux soient certifiés FSC. Donc, je voulais juste apporter cette correction-là, et on serait en mesure de vous fournir quelque chose par écrit à ce niveau-là, s'il vous le faut.

1415

Dans un deuxième temps, j'aurais une question, à savoir comment le Ministère s'est rendu aux agrandissements proposés pour la rivière Dumoine? Quel était le processus qu'on a pris pour venir à ces propositions-là? Et si on a pris en considération la connectivité, tant vers le sud qu'à l'est et à l'ouest, dans l'élaboration de ces plans ou dans ces agrandissements potentiels?

1420

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur McDonnell. Monsieur Bouchard?

1425

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

1430 Alors, Monsieur McDonnell, vous avez tout à fait raison quand vous parlez de l'exemple du
parc Algonquin. Peut-être que c'était mal écrit dans le document, mais effectivement, ce que vous
dites, c'est ce que j'avais compris lors des ateliers, que c'était dans les agrandissements que
vous proposiez qu'il y avait peut-être une possibilité de faire certains aménagements forestiers et
non pas dans, disons, le noyau dur de l'aire protégée. Donc, peut-être que c'était mal exprimé ou
mal écrit, mal traduit, mais c'est effectivement ce qu'on a compris. Donc, on s'accorde sur ce
1435 point-là, sur ce qui était vos propos.

Ensuite de ça, pour ce qui est des agrandissements qui sont présentés dans le document.
Dans le document de consultation, ce qu'on dit, bien en fait, je le redis maintenant, on s'est basé
sur les limites du bassin versant, on va dire le bassin versant immédiat ou l'unité de drainage
1440 directement liée à la rivière Dumoine. On n'est pas tout allé chercher. C'était un scénario de
maximiser la protection du bassin versant immédiat de la rivière, sans aller chercher trop de
superficie supplémentaire, sachant que c'était déjà une réserve très importante, qu'il y a eu
certains impacts sur d'autres activités.

1445 Cependant, c'était un scénario qu'on a présenté, disons, un scénario minimum pour
améliorer la protection du bassin versant. Mais dans le document de consultation, un peu plus
loin, on parle aussi d'un concept de peut-être faire, disons, plus ou moins un échange de terrains,
pour aller chercher plus de portions dans le bassin versant, et peut-être retirer des portions qui ne
seraient pas dans le bassin versant immédiat de la rivière.

1450 Et, d'ailleurs, on conclut, dans la section sur la rivière Dumoine, que dans tous les cas, il y
aura une réflexion plus approfondie à faire sur toute la notion des limites de cette réserve-là,
parce que c'est effectivement plus complexe qu'une simple limite cartographique.

1455 Donc, partez du principe que tous les points, les arguments qui vont être amenés vont
nous amener à réfléchir sur la meilleure limite possible à cette réserve-là. Et on utilisera aussi nos
connaissances et nos outils les plus avancés, les plus à jour, pour trouver la meilleure limite
possible.

1460 En ce qui concerne la connectivité, effectivement, dans le scénario qu'on a proposé
d'agrandissement basé sur le bassin versant, on n'a pas songé à la notion de connectivité

1465 physique avec d'autres aires protégées. Je sais que dans la proposition de la SNAP, ils nous ont
déposé une carte lors d'un atelier et, eux, ils proposaient, parmi les agrandissements, qu'il y ait
certaines connectivités, notamment avec des réserves écologiques qui étaient à proximité de la
rivière Dumoine.

LA PRÉSIDENTE :

1470 Est-ce que ça répond à votre question?

M. JOHN MCDONNELL :

1475 Oui, mais si je pourrais juste ajouter. S'il était possible qu'on n'oublie pas la position, disons
la position stratégique de la rivière Dumoine dans le sud-ouest du Québec. Dans le sens que
juste au sud, on retrouve le parc provincial Algonquin en Ontario, et puis nous, à la SNAP, on
travaille depuis plusieurs années à l'élaboration du concept de lier le parc Algonquin au parc des
Adirondacks dans l'état de New York. Et puis donc, la connexion avec la Dumoine crée un lien
important entre les forêts, disons, du sud, et la forêt boréale. Et donc, c'est important que le
design de l'aire protégée de la Dumoine fasse en sorte qu'il y ait une connexion, une bonne
1480 connexion, disons, et que les embouteillages qu'on retrouve dans le design actuel, d'après nous,
il doit y avoir une réflexion à ce niveau-là pour essayer de les corriger.

LA PRÉSIDENTE :

1485 Ça serait intéressant, Monsieur McDonnell que vous nous fassiez ces recommandations
dans votre mémoire.

M. JOHN MCDONNELL :

1490 Oui, c'est certain que nous allons déposer un mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

1495 D'accord. Merci beaucoup. J'appelle maintenant, monsieur Yves Grafteux de Ville-Marie.
Bonsoir!

M. YVES GRAFTEUX :

Bonsoir, Madame Parent, bonsoir à tous. J'aurai deux questions si vous me le permettez?

1500

LA PRÉSIDENTE :

Certainement.

1505

M. YVES GRAFTEUX :

Première question, je porterai la casquette de coordonnateur de Table GIRT, Gestion intégrée des ressources et du territoire pour la MRC de la Vallée-de-l'Or. Moi, je suis actuellement au Témiscamingue, mais je travaille également à Val-d'Or.

1510

Ma première question porte sur les objectifs. Donc, on parle de 12 % comme objectif à atteindre. Cependant, ces objectifs dépendent aussi de l'analyse de carence qu'a faite monsieur Bouchard tout à l'heure. Dans cette analyse de carence, il parle, entre autres, d'atteindre ces objectifs de conservation. Donc, on a un objectif de 12 %, cependant, on n'est pas sûr de pouvoir atteindre vraiment cet objectif de conservation.

1515

Donc, d'un côté, on a un objectif de pourcentage de territoire, d'un autre côté on n'est pas sûr d'atteindre la conservation, pour la simple raison que le MDDEFP, pour le moment, n'a pas de suivi de ces aires protégées. Sauf erreur de ma part, l'équipe actuellement dans laquelle travaille monsieur Bouchard vise à créer ou à étendre les aires protégées, mais son mandat est également celui du suivi des aires protégées. Actuellement, donc, il n'y a pas de suivi réalisé sur ces aires protégées.

1520

Ma question est donc, qu'en est-il de ce suivi? Est-ce que le MDDEFP va le mettre en place? Si oui, avec quel financement puisqu'actuellement, il n'y a pas de suivi?

1525

LA PRÉSIDENTE :

D'accord, Monsieur Bouchard?

1530

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

1535 Il est vrai qu'en ayant un objectif de 12 % pour 2015, qui a été fixé, il y a beaucoup d'efforts
consacrés à la création de nouvelles aires protégées, à la protection de nouvelles superficies
dans le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.
C'est sûr que ça emploie beaucoup d'énergie, beaucoup de ressources. C'est vrai aussi qu'on a
comme mandat de gérer ces territoires-là.

1540 Présentement, il y a environ 90 réserves aquatiques ou de biodiversité au Québec, dans
tout le Québec, du nord au sud, de l'est à l'ouest. Il y en a seulement que six qui ont un statut
permanent. Et il va y en avoir d'autres, probablement en 2013-2014. On va doubler et tripler le
parc de réserves de biodiversité permanentes ou réserves aquatiques permanentes. Et
effectivement, on a la préoccupation de les gérer pour assurer la conservation, en tout cas,
1545 l'atteinte des objectifs de conservation. Donc, mais effectivement, ça va aller, la mise en œuvre
de ça va se faire à mesure qu'on va avoir des réserves permanentes.

C'est vrai que présentement on a deux réserves permanentes en Abitibi-Témiscamingue,
et peu de choses ont été faites jusqu'à maintenant. Cependant, on sait que... bien, on peut vous
1550 dire qu'on va poser des actions concrètes en 2013. Donc, et notamment à titre d'exemple, bien, il
y a aussi une réserve permanente en Gaspésie, qui est l'estuaire de la rivière Bonaventure où il y
avait déjà un groupe, un organisme qui s'occupait du territoire, et avec lequel il y a eu un plan
d'action qui a été rédigé. Et donc, de ce plan d'action là, maintenant, on est à l'étape de la mise
en œuvre et il y aura des actions concrètes qui vont être posées. C'est ce qu'on souhaite faire
1555 pour les deux réserves permanentes en Abitibi-Témiscamingue et pour celles qui vont suivre, qui
vont devenir permanentes dans le futur.

Je ne sais pas, peut-être que ça ne répond pas totalement à la question de monsieur
1560 Grafteux?

LA PRÉSIDENTE :

Mais en complément, Monsieur Beauchesne?

1565

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1570

Merci, Madame la présidente. Pour ce qui est de l'élément du suivi du réseau des aires protégées, Marc-André l'a dit, on a un réseau qui est composé de plus de 90 territoires, mais il faut voir que dans le réseau des aires protégées, on compte plus de 2 500 sites, ce qui fait un très, très large portefeuille de territoires auxquels porter attention.

1575

Le suivi peut se faire à différents niveaux. Mais le suivi de la biodiversité comme telle, effectivement, il n'y a pas de réseau de placettes-échantillons, de suivi de l'évolution de la biodiversité, c'est vrai. Par contre, on peut quand même s'appuyer sur un très grand nombre, par dizaine de milliers de placettes-échantillons, d'inventaires écoforestiers qui sont suivis de façon décennale. Il y a le réseau de placettes-échantillons permanentes, au niveau des inventaires forestiers, desquelles on peut tirer énormément d'information sur, à tout le moins, l'évolution de la biodiversité forestière, au sens de la végétation.

1580

Ceci étant dit, l'enjeu du suivi de la biodiversité, dans cette phase-ci de l'établissement du réseau, compte tenu du fait qu'avec le statut projeté ou les statuts permanents, les principales activités qui peuvent changer le fonctionnement ou la composition de la biodiversité sont retirées du territoire. À savoir, la coupe forestière, l'exploitation hydraulique pour l'énergie, les activités d'exploration et d'exploitation minière, fait en sorte que le réseau en soi assure sa propre protection et la nature prend soin d'elle-même.

1585

1590

Donc, est-ce qu'il est important à ce stade-ci de consacrer énormément de sous et de ressources au suivi de la biodiversité, sachant que les territoires sont maintenant protégés? Ultérieurement, j'abonde dans l'idée, mais de façon plus ponctuelle, dans la phase de travail d'établissement du réseau des aires protégées, actuellement, je crois que les priorités ne se situent pas là.

1595

Ceci étant, je peux quand même vous informer qu'en termes budgétaires, depuis deux ans, en fait, il y a une entente spécifique qui a été signée, en termes de surveillance du réseau des aires protégées, avec les agents de protection de la faune, qui engage des budgets de l'ordre d'un demi-million de dollars par année pour la surveillance et le suivi des activités dans les réserves de biodiversité, réserves aquatiques, réserves écologiques.

1600 Il y a un plan de travail qui est établi avec la Direction générale de protection de la faune, et
c'est une approche par gestion de risque qui est appliquée, ce ne sont pas tous les 90 territoires
qui sont surveillés et dans lesquels il y a un plan d'intervention. Mais pour les réserves de
biodiversité qui sont évaluées plus à risque, c'est-à-dire celles qui sont faciles d'accès par voie
routière, par voie aquatique, des choses comme celles-là, il y a donc un plan de match qui est
1605 établi par Direction régionale, avec les commandants régionaux et les directeurs du Centre de
contrôle en environnement au MDDEFP. Et donc, il y a quand même cet élément-là de suivi et
de gestion et de surveillance du territoire qui est implanté depuis maintenant deux ans, et qui
continuera pour les années à venir.

LA PRÉSIDENTE :

1610 Je vous remercie. Est-ce que vous aviez une deuxième question?

M. YVES GRAFTEUX :

1615 Oui. Pour la deuxième question, je porterai la casquette de l'organisme de bassin versant
Abitibi-Jamésie. Monsieur Bouchard parle souvent de bassin versant. Dans cette question,
j'aurais deux sous-questions, mais la première c'est : pourquoi les lacs sont-ils souvent exclus
des territoires protégés? On parle, dans l'analyse de carence, également, d'augmenter la
connectivité. C'est une proposition qui avait été faite à Rouyn lors de l'atelier organisé par la CRÉ
1620 sur ce sujet, que d'utiliser les réseaux hydrologiques pour connecter les différentes aires
protégées.

Dans ce dossier-ci, je parlerai surtout du lac Parent et du lac Saint-Cyr. Si on regarde les
1625 territoires proposés à la protection, on voit que les lacs sont complètement exclus de ces
territoires-là. Or, ça fait partie d'un... d'inclure le lac, notamment le lac Parent. C'est difficile de
protéger un marais sans protéger son lac. Je sais qu'il y a des problèmes de conflit d'intérêts
derrière cette protection-là.

1630 Donc, c'est ma première question. Pourquoi ne pas protéger les lacs en même temps que
le reste des aires protégées? Ma deuxième sous-question est en parallèle. C'est pourquoi faire la
distinction entre réserve aquatique et réserve de biodiversité?

LA PRÉSIDENTE :

1635

Monsieur Bouchard?

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

1640

De façon générale, lorsqu'on protège un territoire, on crée une réserve de biodiversité, on n'exclut pas les lacs, systématiquement, même les lacs et les rivières font partie des grands écosystèmes qu'on souhaite protéger.

1645

Donc, de façon générale, lorsqu'on regarde toutes les réserves de biodiversité qu'on a créées, il va toujours y avoir des lacs, des cours d'eau. Cependant, dans les deux cas dont vous parlez, ce sont des plans d'eau qui sont liés à la rivière Mégiscane et qui présentaient une contrainte. En fait, c'était un potentiel hydroélectrique qui était associé à ces plans d'eau là, étant liés à la rivière Mégiscane, qui a fait qu'on n'a pas pu, au moment où on créait les réserves projetées ou on négociait les limites de ces territoires-là, on n'a pas pu le faire.

1650

Mais c'est des cas exceptionnels. Mais il y a d'autres cas aussi qu'on retrouve au Québec où, par exemple, on va avoir un plan d'eau... même des fois, on a créé des réserves de biodiversité dans des réserves fauniques où le plan d'eau est exclu parce qu'il y a un barrage géré par le Centre d'expertise hydrique du Québec qui va faire varier le niveau d'eau artificiellement. Donc, à ce moment-là, selon l'interprétation de notre loi, on ne peut pas inclure ça dans une aire protégée.

1655

1660

Ça, c'était la première. La deuxième c'était quoi? Entre la réserve aquatique et la réserve de biodiversité, il y a à peu près aucune distinction. Comme je l'expliquais dans ma présentation au tout début, c'est seulement l'objet de la protection qui va nous faire donner le titre de réserve aquatique ou de réserve de biodiversité. Si l'objet de la protection est en particulier un milieu aquatique, on va donner le titre de réserve aquatique, et si c'est un écosystème terrestre, même si on trouve des lacs à l'intérieur, ça va être une réserve de biodiversité. Mais 99,9 % c'est exactement le même type de territoire, le même type de régime d'activités.

1665

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchesne?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1670

Simplement en complément à la réponse de monsieur Bouchard, je pense que dans la perception, je dirais, populaire, aussi, de bien saisir le réseau des aires protégées, la protection, ce qu'on peut appeler, de façon poétique, les grands chemins d'eau, au Québec, effectivement ont l'étiquette de réserve aquatique. On peut penser, à travers du réseau, par exemple, à la

1675

rivière Moisie, à la rivière Natashquan, la rivière Magpie, la rivière Ashuapmushuan, la rivière Harricana. Donc, l'étiquette de réserve aquatique est vraiment plus pour figurer que ce sont ces grands écosystèmes aquatiques là qui sont le centre de l'appellation.

Mais en terme de régime d'activités, réserve aquatique, réserve de biodiversité, ce sont exactement les mêmes façons de gérer ces territoires-là.

1680

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Ça va, Monsieur Grafteux?

1685

M. YVES GRAFTEUX :

Je vous remercie, Madame Parent. Bonne soirée!

1690

LA PRÉSIDENTE :

J'appelle maintenant monsieur Henri Jacob de Val-d'Or.

M. HENRI JACOB :

1695

Bonsoir, Madame la présidente, bonsoir, Monsieur le commissaire. En fait, je suis de Dubuisson, on a été annexés de force, ici, par Val-d'Or. Ça fait que bienvenue chez nous, à Dubuisson.

1700

Bien, je vais me présenter, naturellement. Je suis président de l'Action boréale et président du Regroupement écologistes Val-d'Or et Environs, le REVE. Ça fait depuis 1972 que je milite. Je suis aussi responsable du marquage de sauvagines dans la future aire protégée du lac Parent.

Ça fait 18 ans que je vais là passer deux mois à peu près, par année, sur le terrain. J'ai une petite connaissance de ce territoire-là en particulier.

1705

Et l'Action boréale a été créée en l'an 2000, dans le but spécifique, un des buts spécifiques c'était de proposer des territoires pour les générations futures, proposer des aires protégées. En 2002, on a d'ailleurs envoyé une carte qui couvrait le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et il y avait trois sections : une section qui couvrait 8 %, une section 12 %, puis additionnée à 12 % et une autre jusqu'à 25 %. Ça fait qu'on avait déjà proposé en 2002 ces territoires-là.

1710

En fait, on a un peu répondu à ma première question, mais je vais essayer de résumer le processus qu'on a participé, nous autres, à la proposition. Comment qu'on voit ça dans les étapes qui vont arriver au numéro 8 qu'on a dit tantôt. La première étape c'est : il y a un client ou un citoyen ou un groupe propose un territoire délimité avec quelques qualificatifs pour dire pourquoi on demande qu'il soit protégé.

1715

Suite à ça, le ministère de l'Environnement qui reçoit cette proposition-là – c'est ma compréhension – le ministère la reçoit et l'envoie – il la regarde et il dit s'il pense que ça peut correspondre aux qualificatifs pour devenir une aire protégée – envoie ce territoire-là au ministère des Ressources naturelles. Le ministère des Ressources naturelles, en consultation avec les compagnies forestières, compagnies minières et Hydro-Québec, le ratatine, enlève tout ce qu'eux autres pensent être nécessaire pour leur ministère à exploiter. Suite à ça, ce territoire-là est retourné au ministère de l'Environnement, territoire ratatiné, c'est le cas qu'on a eu dans tous nos territoires, et là, le ministère de l'Environnement arrive à la proposition qu'on a dit tantôt, l'étape 8, qui envoie au BAPE.

1720

1725

Le problème qu'on trouve, c'est qu'à partir du moment qu'on fait une proposition jusqu'à l'étape 8, les compagnies forestières – puis vous pouvez regarder la carte du lac Parent – se dardent sur le territoire pour le raser. Et Hydro-Québec dit : « Nous autres, on ne pourra pas opérer la Mégiscane, parce qu'on veut la détourner pour aller sur l'autre bord. » Donc, on enlève le lac Parent. Les minières se dépêchent de « claime » le plus possible, et à partir de ce moment-là, bien, naturellement, on veut agrandir un territoire.

1730

Le territoire du lac Parent en 2002 était presque, presque vierge. Aujourd'hui, si vous regardez, il y a plus que la moitié du territoire qui a été rasée, coupée à blanc dans cette étape-là.

1735

1740 Puis ma question : est-ce que le processus est toujours le même? Parce qu'on veut en proposer d'autres territoires, mais la peur qu'on a c'est qu'il se fasse tout de suite « claimer » ou se faire raser. Est-ce que le ministère a un autre processus ou si c'est toujours le même qui est en marche?

LA PRÉSIDENTE :

1745 Monsieur Beauchesne?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

1750 Alors, Madame la présidente, pour faire référence au processus dont monsieur Henri Jacob fait référence, les informations sont tout à fait exactes. Et oui, actuellement, le processus est le même. Nous sommes, cependant, à revoir qu'elles pourraient être les mesures intérimaires qui pourraient être appliquées pour éviter ce genre de situation-là, donc une référence à deux états de fait.

1755 Le premier, du moment où effectivement il y a un territoire qui peut être ciblé comme territoire d'intérêt dans le système d'octroi des droits miniers, par exemple, actuellement, les mécanismes font qu'effectivement, un individu, une compagnie peut rapidement s'approprier un droit minier en vertu de la *Loi sur les mines*, et du système GESTIM.

1760 Pour ce qui est de la question des opérations forestières, effectivement, le processus actuel ne prévoit pas, par exemple, l'équivalent d'un gel du territoire jusqu'au moment où l'aire protégée soit constituée. Donc, les activités qui étaient planifiées à l'égard, par exemple, de l'aménagement forestier, tant et aussi longtemps que le territoire n'est pas protégé, les activités d'aménagement peuvent se poursuivre comme il a été planifié, la situation est exacte. Et on essaie de voir dans la suite des travaux jusqu'aux 12 %, quels pourraient être des moyens pour, effectivement, au moment où on s'intéresse à un territoire qui a un potentiel pour la conservation, bien, que durant la période où on travaille pour effectivement délimiter ça et que le gouvernement prenne une décision, bien, qu'on puisse minimiser, je dirais, les impacts sur la biodiversité de la réalisation de certaines activités à caractère économique ou socioéconomique.

LA PRÉSIDENTE :

Et comment vous pourriez minimiser ces actions?

1775

M. PATRICK BEAUCHESNE :

Il y a quelques pistes qui sont explorées actuellement au niveau du volet minier. On essaie de voir quels sont, à l'intérieur des paramètres légaux réglementaires actuellement en vigueur, quels pourraient être des mécanismes pour, par exemple, soustraire au jalonnement certains territoires avant qu'ils ne soient désignés comme aires protégées projetées.

1780

Au niveau forestier, au niveau des planifications, lorsque les planifications sont à court terme, c'est quand même difficile de proposer des secteurs alternatifs. Dans certains cas, il est possible de voir avec le bénéficiaire, quels peuvent être des scénarios alternatifs, d'autres zones de travaux qui pourraient être faites en attendant, toujours en ayant en tête d'éviter de causer des préjudices au niveau du détenteur de droit, à l'exercice de ses droits qui ont été consentis par le même gouvernement qui veut aussi protéger du territoire, et en minimisant les impacts socioéconomiques que peut avoir une telle décision.

1785

1790

LA PRÉSIDENTE :

Du côté du MRN, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter à ce sujet?

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

1795

Bien, je peux vous dire qu'actuellement, en région, ici, le MRN protège des territoires, c'est-à-dire n'émet plus de droits miniers, de droits foncier set ne fait plus de planification forestière sur différents territoires qui ne sont pas rendus à cette étape-ci, par exemple, d'audience publique, qui n'ont même pas de statut projeté encore. Je pense à un territoire d'intérêt qui a déjà été soumis et qui va revenir aussi, probablement l'an prochain, qui est le territoire de Capitachouane à l'est de Val-d'Or. C'est un territoire qui n'a pas de statut actuellement légal, mais que nous au MRN on protège quand même. On n'effectue aucune activité forestière. On n'émet plus de titre ni de droit foncier là-dessus.

1800

1805

Du côté de Kanasuta-Kekeko près de Rouyn-Noranda, par exemple, c'est des territoires qui n'ont pas de statut projeté non plus de réserve de biodiversité ou d'autre ordre. Il n'y a aucune activité forestière qui s'effectue là depuis quelques années. C'est une décision régionale du ministère des Ressources naturelles de protéger ces territoires-là qui sont beaucoup couverts de claims, actuellement, mais que bon, éventuellement, ces titres-là pourraient tomber aussi.

1810

Alors, je pense qu'il y a quand même un certain niveau de protection qui est donné par le ministère des Ressources naturelles, même si ce n'est pas nécessairement convenu et appliqué partout, sur tous les projets d'aires protégées, partout au Québec.

1815

Je peux vous dire aussi qu'actuellement, les potentiels d'agrandissement qui ont été présentés tout à l'heure sur les huit territoires, il y en a une grande partie que nous, le ministère des Ressources naturelles, en région, on protège actuellement. On s'est engagé à les protéger jusqu'au 1er avril 2013, et rendu là, en avril, on révisera aussi, et on verra ce qu'on peut faire, pour leur donner une chance quand même de faire l'objet de différentes analyses puis de négociations puis de discussions avec le ministère de l'Environnement aussi.

1820

Alors, on ne les protège peut-être pas tous, mais une bonne partie, là, plus de la moitié, de mémoire.

1825

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Jacob, ça répond à votre question?

1830

M. HENRI JACOB :

En partie. Est-ce que je peux poser ma deuxième question?

1835

LA PRÉSIDENTE :

Certainement.

M. HENRI JACOB :

1840 Est-ce que ça serait possible d'avoir la carte du lac Parent? Celle où on montre les coupes forestières? Oui, celle-là peut faire.

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

1845 C'est une image satellite qui date, je ne sais pas de quand, peut-être un an ou deux.

M. HENRI JACOB :

1850 C'est ça. Parce que ce que je veux vous parler, c'est la partie d'agrandissement, la partie 1. Et la partie 1, je pense qu'il n'y aura pas de problème à la mettre dans l'aire protégée parce que la compagnie forestière, cet été, elle a mis le feu dedans, par accident, le 11 juin. Il y a 3 458 hectares qui sont brûlés. Ça fait que, ce que je vous voyez, le numéro 1, qui suit toute la rivière de l'est, qui se rend jusqu'au lac Parent, en haut, jusqu'au marais, est passé au feu cet été, le 11, grâce à une opération forestière dans ce territoire-là.

1855 Ça fait que dès cet été, encore là, ils opéraient dans ce coin-là. Ça fait que je ne sais pas qu'est-ce qu'ils faisaient pour faire attention, là. Nous, on n'avait pas le droit d'aller dans le bois, parce qu'on nous avait dit que c'était dangereux pour le feu, mais eux autres, ils sont allés, puis là, bien, une partie de l'aire protégée...

1860 Ça fait que si vous regardez l'aire protégée, ce qui est en foncé, c'est ce qui reste un peu de forêt. Tout ce qui est en pâle, tout le grand contour, c'est à peu près, c'est au-dessus de 60 % qui est bûché ou qui n'est pas productif. Même les agrandissements, je ne suis pas sûr, moi, que le numéro 3, il reste beaucoup, beaucoup de bois encore là-dedans. Parce qu'ils opèrent durant ce temps-là. Ça fait que je ne sais pas pourquoi que le ministère des Ressources naturelles nous dit qu'ils font attention dans ces territoires-là, mais en tout cas. *Anyway*. Puis j'aimerais ça peut-être qu'on l'indique sur la carte que cette partie-là, au moins, est brûlée. On le sait, la SOPFEU, elle a fait les cartes, la compagnie forestière, elle a fait des cartes, c'est la compagnie Résolu qui ont fait passer ça, puis là, ils doivent se faire certifier SFC. Ça serait peut-être bon qu'elle soit indiquée sur ces cartes-là, pour que les gens voient ce qui reste dans l'aire protégée.

1875 Puis ça, c'est ma dernière question. Pas ma dernière de l'audience, mais la dernière à ce moment ici. J'aimerais ça qu'on me dise, qu'on fasse faire par le ministère des Ressources naturelles, le calcul qui a été coupé depuis 2002, depuis qu'on a commencé à proposer des aires protégées, dans les territoires qui sont désignés comme des aires potentielles. C'est quel potentiel qui a été coupé depuis 2002.

LA PRÉSIDENTE :

1880 D'accord, je vous remercie.

M. HENRI JACOB :

Ça serait-tu possible de faire déposer une carte par le ministère?

1885 **LA PRÉSIDENTE :**

Du côté du MRN, plus spécifiquement pour le lac Parent, est-ce que vous avez des informations complémentaires?

1890 **Mme CLAIRE FIRLOTTE :**

1895 Bien, dans le document qui sera déposé au BAPE demain, il y a des chiffres. Alors, pour chacun des agrandissements potentiels, on a des chiffres qui correspondent, bien, des données qui correspondent aux travaux qui ont été effectués au cours des dernières années, des travaux et des investissements aussi, sur ces territoires-là. Et sur ce qui est planifié aussi, pour les prochaines années. L'information ne sera peut-être pas très, très complète, mais je pense que ça donne quand même un ordre de grandeur intéressant. Alors ça, ça sera disponible à compter de demain, en principe.

1900 Mais on pourrait voir s'il y a possibilité, pour ce secteur-là en particulier, de faire un calcul ou une évaluation du pourcentage. Peut-être que mon directeur général, monsieur Gingras, qui est ici, qui est notre expert en foresterie, pourrait donner une appréciation de la faisabilité de tels calculs?

1905

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que monsieur Gingras peut approcher au microphone, s'il vous plaît? Juste ici, au bout de la table. Oui.

1910

M. MARTIN GINGRAS :

L'idée, ce n'est peut-être pas un calcul de voir du potentiel, mais c'est sûrement possible de présenter un portrait de la superficie, mettons, 2002 forestière versus la superficie aujourd'hui, 2012. Il faudrait juste prendre le temps de le réaliser. C'est ça. Là, la question qu'il y a toujours là-dedans, c'est de déterminer quel territoire qu'on prend. On parle ici des territoires projetés plus les territoires d'agrandissement? O.K.

1915

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va s'attendre d'avoir cette information.

1920

M. MARTIN GINGRAS :

Oui, dans un délai raisonnable. Mettons quelques jours, ça devrait être possible de réaliser ça.

1925

M. HENRI JACOB :

Pour les huit territoires?

1930

M. MARTIN GINGRAS :

Voulez-vous un sommaire de l'ensemble des territoires d'aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue pour les huit, pour l'ensemble des aires protégées?

1935

LA PRÉSIDENTE :

Pour les huit. Si vous l'avez, pour les huit.

1940

M. HENRI JACOB :

Huit, c'est entre neuf et dix.

1945

M. MARTIN GINGRAS :

Oui, mais on me parlait du lac Parent. On peut faire le portrait pour les huit.

LA PRÉSIDENTE :

1950

Oui, faites le portrait pour les huit, s'il vous plaît.

Mme CLAIRE FIRLOTTE :

1955

On pourrait peut-être mettre celui du lac Parent en priorité, parce que certaines de nos équipes ont trois ou quatre territoires qui ont été présentés ce soir, dans leur unité d'aménagement forestier. Alors, c'est certain que pour ceux-là, faire le portrait de quatre territoires, ça va prendre plus que 48 heures, là.

1960

M. MARTIN GINGRAS :

Oui. Puis juste pour bien s'entendre, on part avec l'année de référence 2002, au 1er avril 2002?

1965

M. HENRI JACOB :

J'imagine. Si tu commences à couper en 2002, 1er avril, oui.

M. MARTIN GINGRAS :

1970

1er avril 2002, pour ne pas qu'on nous taxe qu'on a mis... du mois de janvier au mois d'avril, ça ne sera pas dedans.

1975

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Gingras.

1980

M. HENRI JACOB :

Juste une petite correction, c'est qu'on parle de la rivière Boivin dans le document, puis c'est la rivière Robin.

1985

LA PRÉSIDENTE :

Romain?

M. HENRI JACOB :

1990

Robin. R-O-B-I-N, qui est en haut, là.

LA PRÉSIDENTE :

1995

Très bien, merci. Merci, Monsieur Jacob. Monsieur Jonathan Leclair à Val-d'Or.

M. JONATHAN LECLAIR :

2000

Bonjour, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Leclair.

2005

M. JONATHAN LECLAIR :

Je travaille pour la communauté Anishnabe de Kitcisakik depuis sept ans, principalement sur... bien, notamment, sur des dossiers d'espèces en péril.

2010

J'aimerais savoir, ma première question est très simple; j'aimerais savoir, quand on considère les espèces en péril dans les travaux qui mènent à l'élaboration des aires protégées, si on travaille avec à la fois les listes provinciales et fédérales d'espèces en péril, sachant que les statuts provinciaux sont à peu près toujours... une espèce qui est menacée, disons, au fédéral, va avoir un statut moindre au provincial dans la plupart des cas. Ça, c'est ma première question.

2015

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouchard?

2020

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

On travaille avec les données du CDPNQ, le Centre de données du patrimoine naturel du Québec. C'est sûr que lorsqu'on crée une réserve aquatique ou de biodiversité, généralement c'est un statut qui... ce n'est pas un outil de conservation qui est approprié ou qui vise nécessairement de cibler les occurrences d'espèces menacées ou vulnérables.

2025

Si on en connaît, localisées, évidemment on va essayer d'aller les chercher lorsque c'est dans le secteur, mais il y a différents autres types d'outils de conservation, dont l'habitat d'une espèce floristique menacée vulnérable ou un habitat faunique, par exemple, qui va... bien, habitat faunique, par exemple pour le caribou forestier, on va viser la protection à partir d'autres outils. Mais c'est ça, pour ce qui est des données en tant que telles, on travaille avec les données du CDPNQ.

2030

LA PRÉSIDENTE :

2035

Merci. Vous avez une deuxième question?

M. JONATHAN LECLAIR :

2040

Ah oui, certainement. Je travaille présentement à préparer un mémoire pour la communauté de Kitchisakik sur la réserve de biodiversité projetée de Wanaki, et puis j'ai fait des entrevues la semaine passée, j'ai fait deux entrevues avec des membres de la communauté, chasseurs, trappeurs. Et puis, dans votre document explicatif pour la réserve de biodiversité projetée de Wanaki, il n'y aucune occurrence d'espèces à statut précaire, à situation précaire.

2045 Or, en faisant deux entrevues qui m'ont pris à peu près une heure au total, on a relevé trois espèces en situation précaire dans ce petit territoire-là.

2050 Ma question est la suivante, parce que monsieur Bouchard mentionnait que c'était une carence, la protection des espèces menacées par le réseau d'aires protégées, en région du moins, n'y aurait-il pas lieu de rencontrer, peut-être sous une forme différente, les gens des communautés et leurs représentants pour avoir accès à ces données-là, pour les intégrer dans votre... Parce qu'on se rend compte – monsieur Beauchesne parlait tantôt des données sur la biodiversité – on se rend compte qu'il y a une carence immense dans plusieurs territoires, entre autres sur les espèces en péril, puis il y a beaucoup de ces connaissances-là qui existent dans 2055 les communautés autochtones, puis on dirait que pour le gouvernement, n'existent pas.

LA PRÉSIDENTE :

2060 Monsieur Bouchard?

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

2065 Bien, pour répondre à votre question, proposition, je dirais oui. C'est sûr que connaître, avoir plus de connaissances sur le territoire, notamment pour la présence d'espèces en péril, c'est sûr qu'on est ouvert à la question.

2070 Ici, en vue des consultations publiques, on a fait un portrait du territoire, qui n'est pas un portrait exhaustif. Il faut être honnête, il n'y a aucune réserve aquatique ou de biodiversité au Québec sur lesquelles on a des inventaires exhaustifs dans différents domaines, que ce soit forestier, floristique, faunique ou autres. Et justement, le but, en créant ces aires protégées là, sur le long terme, c'est de développer les connaissances et d'ajuster la gestion en fonction des connaissances qui vont évoluer. Éventuellement, effectivement, faire un suivi de certains éléments de biodiversité. Dans le cas de Wanaki, ça pourrait être certaines espèces en péril, les habitats de ces espèces-là, voir comment ils évoluent.

2075 Donc, on est absolument ouvert à ce genre d'information-là. Et on va peut-être être plus proactif et entreprenant avec Kitcisakik, en allant vers le statut permanent. Donc, effectivement, c'est une préoccupation qu'on partage.

2080

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchesne?

2085

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2090

Merci, Madame la présidente. Peut-être juste en complément à l'intervention de monsieur Leclair. Appréhender la biodiversité à l'échelle d'un territoire comme celui du Québec, avec 1,7 million de kilomètres carrés, avec des diversités de toutes natures – forestière, entomologique, floristique, on parle aussi de biodiversité marine, là où on a un vide de connaissance assez important – c'est un défi en soi.

2095

La création du réseau des aires protégées, théoriquement on applique deux approches : celle qu'on appelle l'approche du filtre brut et l'approche du filtre fin. Le filtre fin étant cette connaissance très locale, le savoir traditionnel autochtone, certaines études très spécifiques sur des portions de territoire. Donc, c'est tout un défi à cet égard-là.

2100

Lors de l'établissement du portrait 2002-2009, il y a quand même une analyse critique qui a été faite de la performance du réseau des aires protégées pour capter la présence d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Et l'approche du filtre brut, en fait, c'est une approche de prudence en disant : on va prendre suffisamment grand de terrain, dans des contextes écologiques différents, que potentiellement on devrait être capable de capter ces éléments rares là de la biodiversité. Et l'analyse statistique qui a été produite démontre bien ces éléments-là.

2105

2110

Par contre, le défi que nous propose monsieur Leclair est important, puis effectivement, ce qu'on appelle le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, donc qui est une base de données à l'intérieur de tous les réseaux qu'on appelle « Nature Serve », qui est un réseau nord-américain sur la biodiversité spécifique, et faunique et floristique. Le Centre de données du patrimoine naturel du Québec est associé au réseau Nature Serve, et il y a un partage d'expertise qui se fait aussi, donc on est capable d'intégrer ces éléments-là. Et tant mieux si on est capable d'avoir des inventaires supplémentaires et, surtout, de la connaissance autochtone, si l'invitation est acceptée.

LA PRÉSIDENTE :

2115

Merci. Merci, Monsieur Leclair. Monsieur Jean-François Caissie de Val-d'Or.

M. JEAN-FRANÇOIS CAISSIE :

2120

Bonjour, Madame la présidente.

LA PRÉSIDENTE :

2125

Bonsoir, Monsieur Caissie.

M. JEAN-FRANÇOIS CAISSIE :

2130

Jean-François Caissie de l'Association des pourvoiries. Ce soir, en mon nom, je n'ai pas été mandaté par l'Association, j'ai été mandaté par un membre en particulier, soit la pourvoirie à droit exclusif du St-Cyr Royal.

2135

Donc, mon intervention va toucher à la réserve de biodiversité projetée du lac Saint-Cyr où on note, dans le document d'information, où il y a plusieurs lacunes. Un, on parle de sa petite superficie, et avec un ratio périmètre/superficie très élevé, sept fois supérieur à l'idéal.

2140

Il y a des projets d'agrandissement qui permettraient d'améliorer ces conditions là. On parle juste d'inclure les lacs qui sont présentement exclus, les lacs Cherrier, Mesplet et Saint-Cyr. Le fait d'inclure ces lacs-là augmenterait de grandement, consoliderait l'aire protégée et permettrait une meilleure... de protéger l'intégrité écologique, si on veut, de la réserve. Là, je sais qu'il y a des contraintes qui sont liées à un potentiel hydroélectrique.

Dans le document d'information à la page 120, il est écrit :

2145

« Bien qu'il s'avère actuellement impossible d'inclure les lacs à l'aire protégée, leur inclusion a été analysée. Car advenant la dérivation de la Mégiscane, il est probable qu'une version d'un tel projet n'entraîne aucun impact sur le marnage des lacs en question. »

Ma question est assez précise : quel document a pu permettre d'en arriver à cette conclusion et est-ce qu'il peut être disponible pour la commission?

2150

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouchard.

2155

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

Il n'y a aucun document qui a amené à faire cette conclusion-là. En fait, c'est qu'il y a une complète absence d'information sur ça. Donc, nous, on a aucun élément d'information. Donc, on est arrivé à la conclusion que c'est autant probable qu'il n'y ait pas d'effet sur les lacs que c'est probable qu'il y en ait.

2160

Donc, c'est tout simplement ça. C'est ne le sachant pas, on ne veut pas exclure l'idée que peut-être, dans le futur, s'il y avait une dérivation, si effectivement il n'y a pas d'effet sur ces lacs-là, peut-être que dans le futur, on pourrait les inclure. Donc, on ne voulait pas mettre une croix sur ça, à moins d'obtenir ultérieurement des informations qui préciseraient la chose et qui nous permettraient de prendre une décision définitive.

2165

LA PRÉSIDENTE :

Du côté d'Hydro-Québec, est-ce que vous avez de l'information complémentaire?

2170

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

Oui. Peut-être ce que je peux mentionner par rapport au projet de dérivation de la Mégiscane, on parle d'une dérivation partielle de la rivière vers le réservoir Gouin. Dans le fond, ce qui a été déposé, suite à la consultation qui se fait actuellement, c'est qu'Hydro-Québec n'est pas en opposition avec les limites qui sont proposées actuellement par rapport aux aires de biodiversité.

2175

Dans le fond, ce qu'Hydro-Québec dit, c'est qu'elle veut garder et conserver le potentiel hydraulique de la rivière Mégiscane, mais par contre, un peu comme le dit monsieur Bouchard, des documents disponibles – puis on s'est parlé, en fait, aujourd'hui là-dessus, parce que vous

2180

2185 m'aviez appelée hier pour me poser directement la question, ça fait que je vais vous redire un
petit peu ce que je vous ai dit aujourd'hui – il n'y a pas de documentation, il n'y a pas de
documentation de disponible actuellement, parce qu'il y a différentes variantes à l'étude par
rapport au projet, puis Hydro-Québec n'a pas statué sur quelque chose en particulier.

2190 Ce qu'il faut comprendre également, c'est à partir du moment où il y aura une variante
retenue, bien, comme Hydro-Québec le fait habituellement, c'est qu'il y aura une étude d'impact
environnementale qui sera réalisée. Il va y avoir des analyses au niveau des mesures de
mitigation ou d'atténuation. Puis après ça, bien, on va passer par des audiences publiques sur le
projet comme tel, qui expliquera le scénario retenu, quand il y en aura un de retenu. Puis à ce
moment-là, la population va être invitée à participer aux audiences, précisément sur le projet
comme tel.

2195 **M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :**

Merci, Madame Boissonneault. Est-ce qu'Hydro-Québec a déjà présenté une demande ou
un avis de projet en 1997?

2200 **Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :**

2205 Non, ça date de 1998, les premières demandes qui avaient été faites, pour qu'il y ait une
évaluation qui se fasse. Puis à partir de là, ça a évolué, mais je veux dire, il n'y a pas rien de
retenu comme tel.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2210 Le projet a été suspendu en 2000?

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

2215 Bien, c'est comme en attente. C'est conservé, c'est dans les carnets, qu'on pourrait dire, de
l'entreprise. L'intérêt pour le potentiel de la rivière est toujours présent auprès d'Hydro-Québec,
mais il n'y a pas rien, il n'y a pas de scénario de retenu encore. C'est toujours à l'étude. Ça fait
que dans le fond, on n'a pas statué. Ça date le début de 98, comme je disais à monsieur Caissie
aujourd'hui, on est rendu en 2012 puis il ne s'est rien passé encore.

2220 Ça fait qu'on ne peut pas déposer vraiment de document, parce qu'il n'y a rien de retenu
actuellement, puis ça peut encore évoluer. Puis est-ce que ça va se faire ou ça ne se fera pas?
J'ai pas la réponse aujourd'hui là-dessus non plus.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2225 Est-ce que la demande de 98 pourrait nous éclairer sur l'ampleur de la chose? Ou c'était
juste une demande, à ce moment-là, on n'avait pas d'évaluation jusqu'où les effets se feraient
sentir ou quoi que ce soit?

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

2230 Non.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2235 O.K. On va s'en tenir à ça pour ce soir. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Madame Boissonneault. Est-ce que ça va?

2240 **M. JEAN-FRANÇOIS CAISSIE :**

2245 J'aimerais continuer juste un petit instant. Dans le cas où... il est marqué ici, dans le
document d'information qu'il y aurait possiblement un impact, donc qu'il y aurait des superficies
de l'aire protégée terrestre qui seraient maintenant sous l'eau. Ça impliquerait qu'il y aurait des
pertes de superficie de ce projet-là.

2250 Donc, je veux dire, le projet d'Hydro-Québec a quand même des conséquences qui sortent
du plan d'eau qui est présentement exclu de l'aire protégée. Donc, je crois que ça pourrait être
intéressant de pousser la chose, voir un peu plus comment le dossier peut affecter le territoire de
l'aire protégée, qui fait que les lacs font partie d'un droit exclusif, mais pas de l'aire protégée.

LA PRÉSIDENTE :

2255 Votre question étant?

M. JEAN-FRANÇOIS CAISSIE :

2260 La question est : est-ce que c'est possible d'avoir plus d'explication qui permet un certain jugement de valeur? Dans ce document-là, il doit y avoir des preuves quelque part, ou si c'est un pur jugement de valeur dans un document informatif, ça n'a juste pas sa place.

LA PRÉSIDENTE :

2265 Monsieur Bouchard?

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

2270 Bien, je dirais que, bien, ce n'est pas un jugement de valeur, mais c'est effectivement, et c'est un peu la même réponse, c'est que n'ayant pas d'information, on voyait que tout était possible. Il pourrait y avoir aucun impact, comme il pourrait y avoir un impact. Mais ce qu'on sait c'est que – peut-être qu'on pourra nous confirmer ça, mais c'est que tout projet ou tout scénario qui serait retenu par Hydro-Québec n'aurait pas d'impact sur les limites actuelles de la réserve de biodiversité projetée. Autrement, ça n'aurait pas été les limites qu'on trouve présentement.

2275

2280 Nous autres, on arrivait à la conclusion que n'ayant pas d'information, n'ayant aucune idée des divers scénarios, il pourrait y en avoir un qui n'aurait pas du tout d'impact ou d'autres qui auraient peu d'impacts, et il pourrait avoir, si le niveau d'eau est abaissé, peut-être qu'on pourrait aller chercher plus de terre, de superficie terrestre quand même. Mais on est dans la prospective, il n'y a aucune précision sur ça.

LA PRÉSIDENTE :

2285 D'accord. Merci beaucoup.

M. JEAN-FRANÇOIS CAISSIE :

Merci.

2290

LA PRÉSIDENTE :

Je demanderais à madame Boissonneault s'il y aurait des impacts sur les limites de l'aire de la réserve proposée telle qu'elle est en ce moment?

2295

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

2300

Moi, ce qu'on m'a donné comme information, c'est que dans le fond, les activités actuelles et futures d'Hydro vont tenir compte des réserves de biodiversité, puis c'est un peu ce qu'on a fait mention par rapport aux commentaires, quand les documents ont été soumis à l'entreprise puis que ça a été évalué. Ce qu'on a mentionné, c'est que les limites actuelles, ce qui est proposé, on ne s'oppose pas à ça, mais on fait juste lever la main en disant qu'on veut conserver le potentiel hydraulique au cas où, éventuellement, il y aurait un projet qui se réaliserait.

2305

C'est pour ça que je reviens toujours avec l'idée, on ne sait pas les impacts, on dit : peut-être le niveau, puis tout. On ne les sait pas les impacts, ils ne sont pas connus, parce que le scénario n'est pas retenu.

2310

2315

À partir du moment où il y aura un scénario retenu, si un jour il y en a un – comme je vous dis, on fait toujours des études d'impact, des évaluations environnementales par rapport à ça, on analyse les mesures de mitigation, s'il y a lieu, dépendamment s'il y a des impacts, c'est quoi les mesures d'atténuation proposées, puis après, dans tous les projets de l'entreprise, on va en audience publique sur le projet, puis les gens sont invités justement. Là, on explique en détail c'est quoi le projet comme tel, puis les gens sont invités à faire part de leurs préoccupations ou leurs commentaires. Puis après ça, bien, il y a une décision qui est rendue à l'effet, est-ce qu'on fait le projet ou pas? Est-ce qu'il y a des modifications ou non? Mais à l'heure actuelle, je n'ai pas l'information moi non plus, parce qu'il n'y a rien de retenu, comme je vous dis.

LA PRÉSIDENTE :

2320 Est-ce qu'on peut comprendre que si les aires de biodiversité sont telles que proposées
présentement, vous allez vous accommoder de cela?

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

2325 C'est ça, oui.

LA PRÉSIDENTE :

2330 D'accord.

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

On ne s'oppose pas. C'est ce qu'on a mentionné.

2335 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Haemmerli?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2340 Juste une petite mise au point. Je vais essayer de ne pas prendre trop de temps aux
participants. La Mégiscane fait déjà l'objet d'un détournement d'une partie de ses eaux vers le
réservoir Gouin?

2345 **Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :**

Fait déjà partie?

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2350 Bien, il y a des ouvrages qui datent de je ne sais pas combien, 1954?

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

2355 Oui, il y a des ouvrages, en fait. Oui, actuellement, juste mentionner au niveau des
ouvrages qui sont existants de la part d'Hydro-Québec, je ne les ai pas par cœur, je les regarde,
deux ouvrages, on appelle ça des ouvrages de retenue, en fait, de rétention d'eau. C'est les
barrages Suzie et Mégiscane pour lesquels Hydro-Québec détient des droits fonciers, une
convention de mise à la disposition. C'est ce qu'on a actuellement là, au niveau de la Mégiscane.

2360

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

D'accord, merci. Et ces ouvrages-là et ces modifications-là au débit naturel de la rivière, je
voudrais juste que monsieur Bouchard me dise qu'ils n'ont aucune influence sur les projets qu'on
nous présente actuellement.

2365

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

Vous parlez des limites de la réserve projetée actuellement?

2370

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Oui.

2375

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

Ça, je ne pourrais pas vous le garantir, mais on peut présumer que oui.

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

2380

Pouvez-vous vérifier s'il vous plaît?

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

2385

Bien, en fait, c'est que je ne sais pas quel est l'effet de ces ouvrages de retenue là sur les
niveaux d'eau. Je n'ai pas cette donnée-là. Donc, je ne peux pas... je présume que non, parce
que lorsqu'on a proposé des limites pour une réserve de biodiversité projetée, je crois que

l'évaluation a été faite, notamment auprès d'Hydro-Québec, et eux sont arrivés à la conclusion qu'il ne devait pas y avoir de problématique avec les limites.

2390

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

En tout cas, ce que j'ai comme information, c'est que ces barrages-là ne se trouvent pas dans la limite comme telle. On me dit qu'ils sont à proximité de la réserve qui est suggérée. Ils ne sont pas à l'intérieur. On a aucune installation qui est à l'intérieur des périmètres établis, des huit territoires qui sont en consultation aujourd'hui. On n'a aucune installation qui est à l'intérieur des périmètres. Ils sont soit adjacents ou à proximité des territoires, mais ils ne sont pas à l'intérieur des limites proposées.

2395

2400

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

D'accord. Merci, Madame Boissonneault. Monsieur Bouchard, on va y réfléchir, mais ça serait bête que certaines parties de vos réserves soient dans la zone d'influence de la production d'énergie hydroélectrique. Alors, pouvez-vous vous en assurer?

2405

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

Bien oui, on va tenter de s'en assurer. Mais c'est ça, on peut partir du principe qu'on a plusieurs cours d'eau, plans d'eau dans plusieurs réserves de biodiversité où il y a des seuils, des barrages. Mais qui ont modifié le débit naturel du cours d'eau, du plan d'eau? Des fois, c'est il y a 100 ans, il y a 200 ans ou il y a 30 ans. Donc, effectivement, on n'a pas un régime hydrologique qui est 100 % naturel dans tout le territoire du Québec, et non plus dans les réserves aquatiques et de biodiversité. Et, des fois, bien, l'effet d'un barrage ou d'un ouvrage de retenue peut aller, jusqu'à un certain point, jusqu'à un kilomètre x d'un cours d'eau.

2410

2415

Et donc, on peut penser que ceux qui modifieraient... lorsqu'il y a une influence récurrente, une modification artificielle du marnage, donc des variations décidées par l'humain, qui varient souvent au fil des saisons en fonction des besoins, par exemple, pour l'hydroélectricité, bien, à ce moment-là, lorsque nous, on propose une aire protégée, bien, on a l'assurance que les commentaires qu'on reçoit du MRN et d'Hydro-Québec démontrent que les limites qu'on a maintenant protégées légalement ne sont pas... le territoire n'est pas sujet à ces influences-là.

2420

Donc, faire la vérification, ça serait redemander un avis au MRN et à Hydro-Québec, dans notre cas.

2425

M. JOHN HAEMMERLI, commissaire :

Merci.

2430

LA PRÉSIDENTE :

Merci. J'appelle maintenant, à Gatineau, monsieur David Sinclair.

M. DAVID SINCLAIR :

2435

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2440

Oui, bonsoir, Monsieur Sinclair.

M. DAVID SINCLAIR :

Bonsoir, Madame. I hope you will forgive if I asked a couple of questions in English?

2445

LA PRÉSIDENTE :

There is no problem, you can ask your questions in English. Will you understand the answers if they are in French?

2450

M. DAVID SINCLAIR :

Possibly.

2455

LA PRÉSIDENTE :

Okay. We will do it this way.

M. DAVID SINCLAIR :

2460 Thank you, thank you. I'm the secretary of the Dumoine River Rod and Gun Club, a Club of
about 40 to 50 members who operate in the Dumoine River and have for almost 100 years. We
have a very strong support for this development of an aquatic region; our Constitution calls for --
protection of the environment is one of our primary objectives and so we are very closely aligned
with what is attempted in this aquatic region.

2465 But because we operate within, almost entirely within what will become the aquatic region,
our members have a number of questions about some of the details; and when we read the
documentation, there are some ambiguities which leave some of my members to be confused
about what the intent is.

2470 Now, I've been very reassured by the presentation of monsieur Bouchard on what the
intentions are, but still maybe a couple of questions which, I think, might be of general interest.
Your document, and it was the planning document from April of 2009, speaks, for example, of a
restricting access, a possible closure; but I get the impression from what we hear tonight that
2475 there is no intention to have significant restriction of travel, for example. We make extensive use
of the existing roads, the logging roads and so on, to access our facilities and so we would like to
understand that it is the intention to maintain the access to the leases that people have and to our
facilities within the aquatic zone.

2480 **LA PRÉSIDENTE :**

Thank you, Mr. Sinclair. Could you repeat the name of the organization that you are
representing?

2485 **M. DAVID SINCLAIR :**

Yes. It's the Dumoine River Rod and Gun Club, so it's a hunting and fishing and general
recreation club established in 1918 and still, and continuously active since that time.

2490

LA PRÉSIDENTE :

Thank you. Monsieur Bouchard, monsieur Sinclair représente un Club de chasse et pêche et est préoccupé par l'accessibilité. Vous avez compris sa position, pourriez-vous commenter là-dessus?

2495

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

Oui. En fait, monsieur Sinclair, je crois, veut se faire confirmer que c'était bien notre intention de ne pas fermer des accès ou d'amener des contraintes aux activités, notamment, que le Club réalise sur le territoire. Et c'est bien le cas.

2500

Je crois que dans les documents, les divers documents que l'on publie, lorsqu'on fait référence à la possibilité d'amener des contraintes supplémentaires, c'est lorsqu'il pourrait y avoir un risque, un élément de biodiversité dans un secteur donné. Mais là, il faudrait qu'il y ait un risque démontré et qu'on soit face à une réelle problématique.

2505

Mais de façon générale, on n'est pas rendu à ce niveau de connaissance là, et les connaissances qu'on a présentement sur ce territoire-là ne nous amènent pas à croire qu'il pourrait y avoir des contraintes. De toute façon, on n'imposera pas des contraintes sans discuter avec les concernés. Mais là, j'élabore sur et la question de contrainte ou de restriction, mais partez du principe que, de façon générale, ce n'est pas l'orientation qui est envisagée.

2510

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ça va, Monsieur Sinclair?

2515

M. DAVID SINCLAIR :

I think I followed the gist of it, yes, thank you, and that's very helpful. The other question which may be of general interest also refers to the practice of stocking lakes. Our Club has been involved in stocking fishing lakes for something -- at least 40 years, maybe longer, and we get the impression, from the documents, that this will be permitted but subject to permissions, but we don't have any information on the kinds of conditions that will apply or what the intent is really here. This is not fish-farming; this is stocking for recreational fishing.

2520

2525 And so the documents speak of a different type of arrangement and agreement and I'm not sure what is meant by an agreement and how that is different or what the procedures would be.

LA PRÉSIDENTE :

2530 Thank you. Monsieur Bouchard, monsieur Sinclair, d'après ce que je comprends, est préoccupé par l'ensemencement des lacs pour des raisons récréatives et non pas commerciales. Alors, il voudrait connaître quelles seraient les conditions applicables.

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

2535 Pour ce qui est de l'ensemencement dans les réserves aquatiques et de biodiversité, on avait conclu une entente avec le MRNF, bon, Faune Québec qui fait maintenant partie de notre ministère, avec les gens de la faune, puis qui ont la responsabilité de toutes les considérations fauniques et, notamment, d'ensemencement.

2540 Et, bon, de cette entente-là – évidemment, c'est une entente de plusieurs pages avec plusieurs clauses, plusieurs critères – on a traduit l'essentiel des clauses dans un document qu'on dépose qui s'appelle le *Régime d'activités dans le réservoir aquatique et de biodiversité*, qui est présentement – pour Monsieur Sinclair, sachez ce qu'il est présentement en traduction, il devrait être déposé d'ici la deuxième partie, à la commission. Mais s'il est capable de lire en français, la présente version est déjà disponible.

2545 Essentiellement, on dit qu'il est possible d'ensemencer... en fait, il est possible d'ensemencer, oui, c'est ça, donc il est possible d'ensemencer à des fins de conservation :

2550 « *L'ensemencement de conservation à des fins écologiques ou l'ensemencement de mise en valeur, par exemple pour la pêche sportive, pourrait être autorisé dans certains cas. De façon générale, seul l'ensemencement de l'omble de fontaine dans les lacs où il s'est déjà fait de l'ensemencement pourra être poursuivi.* »

2555 Donc, évidemment, là, je ne sais pas quel type d'ensemencement les gens du Club à monsieur Sinclair ont fait, et probablement, bon, ils en faisaient déjà. Est-ce que c'est de l'omble de fontaine? Si c'est le cas, normalement, ça pourrait être permis de le poursuivre. Et

2560

normalement, si ce n'était pas de l'omble de fontaine, on peut croire, si je résume l'entente, les critères de l'entente, que ça serait interdit.

Je ne sais pas si, peut-être, monsieur Sinclair pourrait préciser le type d'ensemencement qui est réalisé?

2565

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez compris, Monsieur Sinclair?

2570

M. DAVID SINCLAIR :

In part. But maybe I could ask you to just confirm. Is there a document that describes this which he was referring to and is that available?

2575

LA PRÉSIDENTE :

Yes, there is a document that will be deposited on the Website of the BAPE and it is currently being translated and will be available in an English version. And in that document, you have specifications on the conditions and one of the conditions is the type, the species of fish that would be stocked and the species, if I'm translating correctly, is "omble de fontaine".

2580

Mme JOHANNE BOISSONNEAULT :

Speckled trout.

2585

M. DAVID SINCLAIR :

Brook trout.

2590

LA PRÉSIDENTE :

Brook trout? Is that the type of fish that you are stocking there?

M. DAVID SINCLAIR :

2595 It is, indeed, and in fact, we use only Quebec Ministry approved stock. So I think that addresses my question very nicely. Thank you very much.

LA PRÉSIDENTE :

2600 You are very welcome, thank you. Merci beaucoup. Monsieur Loydy Brousseau de Ville-Marie s'il vous plaît.

M. LOYDY BROUSSEAU :

2605 Bonsoir! Je me nomme Loydy Brousseau, je suis surintendant pour la compagnie Tembec, surintendant à la planification et l'aménagement forestier pour Tembec, Gestion des ressources forestières Témiscamingue. Donc, on s'occupe du territoire pour la partie sud du Témiscamingue. La partie qui est au sud du lac Simard et de la rivière des Quinze, dans le fond jusqu'à la rivière des Outaouais.

2610 Dans le fond, Tembec a été impliquée depuis le début au niveau du processus d'établissement des aires protégées sur son territoire. Dès 2003, on a fait une proposition de territoire d'intérêt sur nos territoires d'approvisionnement pour répondre, dans le fond, aux exigences de la norme FSC.

2615 Moi, ma question particulièrement ce soir, ma première question c'est au niveau des documents pour les aires protégées. Il y a eu des propositions, des scénarios d'agrandissement qui font partie des documents. Ma question c'est, est-ce que ces propositions d'agrandissement là font partie officiellement de la consultation et est-ce qu'elles seront soumises à une nouvelle consultation du BAPE avant l'obtention d'un statut permanent?

2620

LA PRÉSIDENTE :

2625 Monsieur Bouchard?

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

2630 Bien, effectivement, étant donné que c'est dans le document de consultation, on voulait présenter des possibilités d'agrandissement au territoire. Ne considérez pas que c'est un seul scénario sur lequel vous devez vous prononcer. On a présenté ça, des scénarios d'agrandissement, disons, dans un chapitre que pour nous était les limites des aires protégées.

2635 On a des réserves projetées. On souhaite, d'ici au statut permanent, faire les meilleures aires protégées possible. Ils présentent tous certaines failles. Donc, nous autres, on proposait un scénario pour les améliorer. Si toutes personnes qui participent à d'autres propositions, on est à l'écoute. Dans le fond, l'idée c'était de faire réfléchir les gens sur certains scénarios pour ne pas présenter, disons, une page blanche, comme je disais. Donc, pour stimuler les échanges et la réflexion sur la question des limites. Donc, ce n'est pas un oui ou non, nécessairement, sur seulement que ces agrandissements-là.

2640 Donc, c'est ça. Vous pourriez proposer autre chose. En ce qui nous concerne, on veut avoir de l'intrant concernant les limites à tous les niveaux, selon toutes les perspectives, pour pouvoir mieux se prononcer dans le futur, en fonction des recommandations du rapport du BAPE sur les limites de chacune des aires protégées.

2645 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça répond à votre question?

2650 **M. LOYDY BROUSSEAU :**

Mais est-ce que les agrandissements ou les scénarios d'agrandissement pour faire l'objet, dans le fond, d'un statut permanent, est-ce que ça se fait à la même étape ou ça va être une étape subséquente au niveau du BAPE?

2655 **LA PRÉSIDENTE :**

2660 Il n'y aura pas d'autre consultation. Le BAPE émet des avis sous forme d'un rapport au ministre, et à partir de ce moment-là, le Conseil des ministres va rendre une décision et le MDDEFP va fonctionner à partir de cela.

M. LOYDY BROUSSEAU :

O.K. Dans le cas des territoires déjà projetés et aussi dans les scénarios d'agrandissement. C'est les deux, dans le fond, qui sont inclus à la consultation.

2665

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous avez une autre question?

2670

M. LOYDY BROUSSEAU :

Oui. Ma deuxième question c'est que quand on regarde les ensembles physiographiques du sud du Témiscamingue, on voit qu'ils sont déjà fortement représentés dans le réseau d'aires protégées. Ma question c'est : comment cette représentation va être considérée pour l'analyse des scénarios d'agrandissement et pour l'atteinte des cibles de 12 % d'ici 2015? Parce que quand on regarde en particulier, dans le fond, la région naturelle du plateau de la Dumoine, il semble y avoir un déséquilibre assez important entre la portion témiscamienne et la portion du côté de l'Outaouais.

2675

2680

Donc, quelle sera la priorité entre l'agrandissement des aires protégées ou la consolidation des aires existantes, versus l'identification de nouvelles aires protégées pour l'atteinte, entre autres, de la cible du 12 %?

LA PRÉSIDENTE :

2685

Monsieur Bouchard?

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

2690

Évidemment, on se situe notamment dans le sud du Témiscamingue, dans une région naturelle ou même dans des ensembles physiographiques où il y a déjà beaucoup d'aires protégées, donc l'idée, ce n'est pas de faire beaucoup de superficies.

2695

Cependant, on a des réserves projetées pour lesquelles on veut donner des statuts permanents. Donc, nous, au-delà de l'analyse de carence des pourcentages puis des superficies

protégées, on souhaite que chaque aire protégée, au moment où elle va être permanente, va avoir la meilleure limite possible, la meilleure configuration possible pour qu'elle remplisse les objectifs.

2700 Effectivement, si on compare la région naturelle du plateau de la Dumoine, entre la portion qui est en Outaouais et la portion qui est dans le Témiscamingue, on peut penser qu'assurément, il y aura plus d'efforts en nouvelles superficies à faire dans le futur pour le 12 % du côté de l'Outaouais que du côté du Témiscamingue.

2705 Donc, effectivement, on prend ça en considération. Et on va, assurément, dans le développement du réseau pour le 12 %, tenter d'aller vers les endroits où il y a moins d'aires protégées. Donc, j'espère que ça répond à la question.

M. LOYDY BROUSSEAU :

2710 C'est bien, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2715 Merci, Monsieur Brousseau. Il est passé 22 h 15, j'ai encore trois noms sur mon registre. Alors, on va prendre ces trois participants et après cela, on ajournera pour poursuivre demain. Donc, j'appelle monsieur Jean-Yves Poitras de Val-d'Or. Alors, monsieur Jean-Yves Poitras ne semble pas être là. Donc, je vais passer à monsieur Jean-François Déry.

2720 **M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :**

2725 Madame la présidente, Jean-François Déry, je suis biologiste, je travaille pour la communauté de Kitcisakik. Je voudrais faire suite à un point qui a été apporté par monsieur Leclair tantôt, quand on parlait de l'expertise ou les connaissances fines qui sont disponibles dans les communautés autochtones puis ailleurs aussi. Bien, est-ce que quand l'expertise existe, est-ce qu'il est possible de la soumettre au MDDEP puis qu'elle soit tenue en compte ou que ça soit mis public, sans que ça ait besoin de passer par des nouveaux filtres comme la CDPNQ?

LA PRÉSIDENTE :

2730

On en a parlé un petit peu tantôt, Monsieur Beauchesne?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2735

Merci, Madame la présidente. Oui, donc il est possible de soumettre ces informations-là. Il faut voir que dans le processus de travail, il y a un plan de conservation final qui doit être élaboré en vue du statut permanent. Et dans ce plan de conservation là, plus il y a d'information qui a pu être intégrée pour justement mieux spécifier quels pourraient être, par exemple, le zonage final, les objectifs de gestion plus spécifiques là où il pourrait y avoir des espèces menacées et vulnérables. On pourrait même créer, à l'intérieur d'une réserve de biodiversité et d'une réserve aquatique, d'autres statuts, comme la désignation d'un habitat floristique protégé en vertu de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*, par exemple.

2740

Donc, à l'intérieur d'une aire protégée, il peut y avoir plusieurs catégories. Donc, on pourrait donc fixer un objectif spécifique. Mais pour répondre à la question de monsieur Déry, oui, si cette information est disponible, elle est la bienvenue.

2745

M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :

2750

Ça répond moyennement à ma question, en fait. Parce que la précision de, justement, sans passer par un autre filtre qui est celui de la CDPNQ, c'était spécifique. Parce que quand, nous, on propose des bases de données, ça doit être validé par le ministère des Ressources naturelles avant d'être inclus dans la base de données du CDPNQ. Donc, tant que ça n'a pas été validé, puis la validation coûte de l'argent, puis vu qu'il n'y a pas d'argent, elle n'arrive pas, tant que ça n'a pas été validé pour être rentré dans le CDPNQ, bien, ça n'existe pas, surtout si c'est la seule base de données que vous utilisez.

2755

Donc, est-ce qu'il y a moyen de passer par un autre chemin que par la base de données du CDPNQ qui doit être validée par le ministère?

2760

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchesne?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

2765

Merci. Il y a moyen d'utiliser ces données-là comme des données complémentaires, sans nécessairement inscrire les occurrences, qu'on appelle, dans le jargon, les occurrences, donc la présence, la localisation des espèces menacées au Centre de données du patrimoine naturel. Donc, on peut très bien utiliser cette information complémentaire là au même titre que toute information pertinente qui peut exister sur le territoire et qu'ils n'ont pas nécessairement documentée dans les bases de données officielles.

2770

LA PRÉSIDENTE :

2775

Ça va?

M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :

2780

Et puis j'aurais une deuxième question d'ordre assez général. On parle de plusieurs types d'aires protégées, on parle de refuge biologique, de réserve de biodiversité qui ont des dimensions assez différentes. On peut parler d'un refuge biologique qui pourrait être de l'ordre de juste quelques hectares. Ça, dans les considérations du pourcentage, est-ce que c'est pondéré ou bien si un hectare vaut un hectare?

2785

Tantôt, on disait qu'on considérait le ratio de la bordure sur la surface pour dire qu'est-ce qui est idéal puis qu'est-ce qui ne l'est pas, mais on sait aussi que plus c'est petit, plus le ratio du contour sur la surface est grand. Donc, d'emblée, on considère quelque chose qui aurait une moins grande valeur de conservation. Est-ce qu'on les considère, hectare pour hectare ou s'il y a une pondération qui est faite?

2790

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Bouchard?

2795

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

Lorsqu'on sort des statistiques de superficie ou de pourcentage c'est un hectare vaut un hectare. Il y a différents statuts d'aires protégées, puis chaque statut a ses propres objectifs de

2800 conservation. Donc, une réserve écologique, un parc national, une réserve de biodiversité ou un
refuge biologique, un habitat faunique, ils ont chacun leurs objectifs. Et nous, au ministère de
l'Environnement, on ne gère pas la planification du réseau de toutes les aires protégées, puis on
ne gère pas les objectifs de conservation de chaque statut. On gère ceux, on est responsable de
ceux qui relèvent de notre ministère, et ce n'est pas tous les statuts d'aires protégées qui relèvent
de notre ministère. Par exemple, les refuges biologiques, pour les créer, eux, ils ont développé
2805 leurs critères, leurs propres orientations, que je laisserais les gens du MRN expliquer à ma place,
parce qu'ils s'y connaissent beaucoup plus que moi.

Nous, on ne vient pas juger du fait qu'une aire protégée qui est petite n'est pas valable. Un
bon exemple, c'est que dans le sud du Québec, très urbanisé, il y a une grande richesse en
2810 biodiversité. Il n'en reste pas beaucoup, il y a beaucoup d'espèces menacées ou vulnérables, et
souvent, l'aire protégée, le territoire qu'on va protéger va être d'une très petite superficie, mais il a
autant de valeur qu'un territoire d'une grande superficie.

Donc, il y a beaucoup d'éléments qui font qu'un territoire peut être plus ou moins pertinent
2815 ou avoir une plus ou moins grande valeur. Puis dans le fond, c'est vraiment le contexte qui va
amener à porter un jugement, mais nous, on ne porte pas de jugement. On ne qualifie pas
chacune des aires protégées en fonction de sa pertinence ou pas, là.

LA PRÉSIDENTE :

2820 Ça répond à votre question?

M. JEAN-FRANÇOIS DÉRY :

2825 C'est tout. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie beaucoup. Monsieur Ricky Jason, Val-d'Or.

M. RICKY JASON :

2830 Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

2835

Bonsoir!

M. RICKY JASON :

2840

Je me présente, Ricky Jason, je suis membre de Kitcisakik et je suis conseiller Anishnabe sur le projet Wanaki.

LA PRÉSIDENTE :

2845

Est-ce que vous voulez mettre le microphone un petit peu plus près, s'il vous plaît, pour qu'on puisse bien vous entendre?

M. RICKY JASON :

2850

Je suis conseiller Anishnabe sur le projet Wanaki à Kitcisakik. Je veux savoir combien d'années ces aires protégées seront-elles sous protection? Sur combien d'années?

LA PRÉSIDENTE :

2855

Monsieur Bouchard?

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

2860

Normalement, l'objectif du gouvernement, lorsqu'il fait une aire protégée, c'est pour toujours, à l'infini.

LA PRÉSIDENTE :

2865

Est-ce que vous avez une deuxième question?

M. RICKY JASON :

Qu'est-ce qui garantit la protection de ces aires protégées? C'est quoi sa force?

LA PRÉSIDENTE :

2870

Est-ce que vous pouvez m'adresser les questions, s'il vous plaît?

M. RICKY JASON :

2875

C'est quoi sa force de protection des aires protégées? Qu'est-ce qui la garantit, cette protection-là?

LA PRÉSIDENTE :

2880

Oui, bonne question. Monsieur Bouchard?

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

2885

Oui. Bien, c'est une protection légale en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* qui désigne un territoire à titre d'aire protégée; dans ce cas-ci, bon, une réserve de biodiversité. Et donc, c'est délimité cartographiquement et ça permet, donc ça assure la protection par rapport à des activités, notamment, qui seraient interdites.

2890

Lorsqu'il y aura un statut permanent, il y aura aussi des actions qui devront assurer la protection concrète sur le terrain du territoire. Patrick a parlé de surveillance qui va être réalisée par les agents de protection de la faune, par exemple. S'il y a des interventions qui nécessitent une autorisation, les Directions régionales du ministère de l'Environnement, eux, ont à analyser les projets, les demandes, et émettent les autorisations lorsque c'est acceptable.

2895

Et aussi, on vise, pour les statuts permanents, par exemple, à placer de la signalisation pour que les gens qui accèdent au territoire soient au courant qu'ils sont dans une réserve de biodiversité et qu'ils voient aussi qu'il y a une réglementation qui s'applique. Donc, peut-être là, ça peut indiquer le genre de protection qu'on assure.

2900

M. RICKY JASON :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2905

Merci beaucoup, Monsieur Jason. J'ai trois autres noms qui se sont rajoutés sur ma liste. Nous poursuivons nos travaux demain après-midi. Alors, je vais d'abord vérifier si les trois personnes qui viennent de s'enregistrer, si ça leur convient de poser leurs questions dans une session ultérieure, sinon on peut poursuivre encore un peu.

2910

Monsieur Ronald Brazeau, est-ce que vous allez être ici demain? Non? Alors donc, venez poser votre question maintenant, on va la prendre.

M. RONALD BRAZEAU :

2915

Kwe! Mon nom c'est Ronald Brazeau, je travaille au département des ressources naturelles de la communauté du lac Simon. J'ai trois, quatre questions, mais je vais essayer de les compartimenter le plus simple possible.

2920

LA PRÉSIDENTE :

On va prendre deux questions à la fois.

M. RONALD BRAZEAU :

2925

Oui, c'est ça, deux questions, bien, ça va s'enclencher les deux... on va faire comme un deux dans un.

2930

À qui on peut faire la demande, admettons si on veut faire une demande de projet... bien, je sais que, ou par rapport – on a eu déjà des préconsultations, qu'on appelle, dans les communautés. Je sais qu'eux autres, ils disaient que les choses qui étaient plus favorables c'est de faire une demande d'agrandissement ou quoi que ce soit, c'est d'annexer déjà ceux qui sont déjà des aires protégées.

2935

Moi, la demande que je veux faire, moi, c'est de voir, bien, si c'est possible, c'est à qui qu'on peut faire la demande puis comment, puis c'est quoi les critères sur ça, si on veut faire une nouvelle demande, admettons cibler un secteur? Parce que je sais que lors de la présentation que vous avez faite, ceux qui ont été divulgués aujourd'hui, c'est que les secteurs, il y avait de

2940 0,1 %. On voyait sur les cartes, c'est des secteurs qui n'avaient pas beaucoup d'aires protégées par bloc, comme ils disent, puis des secteurs, il y en avait plus qui sont comme déjà, moindrement, qui sont déjà à 12 % vu qu'ils sont proches des secteurs urbanisés. Ça, c'est ma première question.

2945 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bouchard?

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

2950 Si vous voulez proposer autant un agrandissement qu'un nouveau territoire à protéger, vous avez juste à nous transmettre la proposition au ministère. Vous pouvez même communiquer avec moi. Puis dans le fond, c'est de nous transmettre une localisation, une carte, papier ou autre, des fois ça peut être géomatique, cartographique, une carte qui identifie le territoire que vous voulez voir protégé et nous expliquer en quoi c'est un élément important à protéger pour vous ou, bon, pour la communauté du lac Simon. Et donc, c'est ça. Nous, on est ouvert à recevoir toutes les propositions puis on va toutes les analyser.

2960 Dans la démarche, notamment, du 12 % pour 2015, si c'est votre souhait de proposer des nouveaux territoires, on va les recevoir, on va les analyser. Donc, c'est à nous et si tu veux, Ronald, je pourrai te donner une carte pour nos coordonnées. On s'est déjà rencontré. Donc, on pourrait échanger pour des propositions.

LA PRÉSIDENTE :

2965 Une autre question?

M. RONALD BRAZEAU :

2970 Oui. Il m'a répondu sur une question sur deux. Je voulais voir, par rapport aux critères, comment qu'on peut faire? Sinon, si je fais comme, tu sais, ce n'est pas de faire un travail, mais c'est d'avoir un genre de petits tableaux de critères, c'est quoi. Je sais qu'on parle toujours, tu sais, s'il y a des explorations minières qui sont déjà incluses là-dessus, on ne peut pas faire un assujetti de ça. Bien, moi, je veux avoir... j'ai déjà fait la demande auparavant, lors de la

2975 préconsultation, de voir c'est quoi les critères qu'on peut se référer pour dire qu'on veut faire une
aire protégée. Parce qu'on sait que c'est pas mal beaucoup de travail de cibler un secteur puis de
le déposer à vous autres, puis vous autres, vous nous dites après : « Non, tu ne peux pas dû au
fait qu'il te manque trois, quatre critères pour que ça soit assujetti. »

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

2980 C'est sûr que pour nous, on n'exige pas que quelqu'un qui nous fait une proposition
réponde à des critères particuliers. C'est sûr que nous, dans le choix des territoires qu'on pourrait
protéger dans le futur, c'est sûr que nous, on va évaluer certains éléments. Est-ce que c'est des
écosystèmes qui sont déjà largement protégés? Est-ce qu'on fait de la répétition ou pas? Ensuite,
2985 est-ce que, on va voir ultérieurement aussi, est-ce qu'il y a des contraintes? Est-ce qu'il y a des
droits miniers? Est-ce que, je ne sais pas, il y a des travaux de récolte forestière prévus à court
terme sur ces territoires-là? Mais ça, on peut vous les donner les critères, mais vous ne pourrez
pas nécessairement l'évaluer ou vous assurer de la chose. Peut-être, oui. si vous avez les
données.

2990 Mais nous, normalement, quand on fait une invitation on dit aux gens : « Envoyez-nous vos
propositions puis elles sont toutes valables sur la base de votre argumentaire. » Cependant, sur
le plan écologique, pour savoir qu'est-ce qu'on recherche, nous, on peut vous indiquer des
critères basés notamment sur l'analyse de carence. Mais évidemment, ça demeure une analyse
2995 du territoire qui est assez macro.

Et nous autres, on part du principe que lorsque quelqu'un, une communauté, une
association nous fait une proposition, ils ont une connaissance beaucoup plus précise et plus fine
du territoire. Donc, c'est sûr qu'on va prendre toutes les propositions en considération
3000 sérieusement, puis on va les analyser. Puis au besoin, on va rentrer en contact avec le
demandeur pour avoir plus d'information.

Donc nous, ça serait possible de fournir des critères, mais ce n'est pas les seuls critères.
Vos critères qui font que vous connaissez mieux le territoire puis que vous croyez que c'est un
3005 territoire qui a un intérêt écologique sont aussi valables, puis c'est de nous les transmettre, de
nous les expliquer puis on va les prendre en considération.

LA PRÉSIDENTE :

3010 Oui?

M. RONALD BRAZEAU :

3015 Ma deuxième question. Je sais qu'une fois... ça va être mon deux puis troisième compartimentés ensemble.

LA PRÉSIDENTE :

3020 Regroupés ensemble, oui.

M. RONALD BRAZEAU :

3025 Oui. Ma dernière question c'est qu'une fois que, mettons, que les aires protégées, comme mettons on appelle Wetetnagami ou bien le Saint-Cyr, les huit qui vont être statués, dits aires protégées, une fois que ça va être, comme on dit, coulé dans le béton ou tout ça, je sais qu'à l'intérieur de ça, je sais que vous parliez tout à l'heure que l'agent de la faune, eux autres, ils vont faire des suivis sur le territoire pour ne pas qu'il y ait de coupe ou des choses de même. Bien, je sais que par rapport à ça, c'est que nous autres, les Premières Nations, nous autres, on veut s'impliquer dans... bien, nous autres, principalement la communauté du lac Simon, on sait qu'il y a un, deux... il y a trois territoires qui touchent sur nos territoires, bien il y en a quatre ici, mais les trois qu'on voulait faire partie là-dessus, tu sais, bien de s'impliquer. Je sais qu'il y a des fermetures de chemins à faire, des posages de pancartes, de dire où le... parce qu'ils sont sur nos territoires, nous autres, on sait c'est où.

3035 Je sais que sur ça, bien c'est ça, ma question que je me pose, parce que ça me chicote pas mal, là. C'est que je sais qu'auprès du MDDEP, le financement, vous autres, vous êtes... tu sais, ce n'est pas bien, bien gros, puis c'est ça. Où c'est que vous allez prendre votre argent pour faire... Est-ce qu'on peut faire une demande directement à vous autres? Faire une demande, mettons, pour faire une restauration des berges ou...? Tu sais, je sais qu'une fois que ça va être canné, je sais qu'il va y avoir un plan de restauration à l'intérieur puis des choses, des suivis de gardien, puis tout ça. C'est ça, c'est ma question. Je sais que ce n'est pas si pointilleux que ça, bien, c'est comment vous allez faire pour... au ministère de la Faune ou bien le MDDEP, là?

LA PRÉSIDENTE :

3045 On va aller voir. Monsieur Bouchard?

M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :

3050 Lorsqu'on va donner un statut permanent à une réserve de biodiversité ou aquatique, ce qu'on veut faire c'est rédiger un plan d'action. Il va y avoir un plan de conservation qui va être fait et qui fixe les grands objectifs de conservation et de mise en valeur de ces territoires-là, mais c'est des objectifs. Ce n'est pas des actions concrètes.

3055 Et donc, l'idée, c'est de traduire ces objectifs-là dans un plan d'action plus concret. Et ce plan d'action là, on veut qu'il soit rédigé avec les acteurs concernés du milieu – on peut parler d'un comité, d'un groupe de travail, d'un conseil de conservation, comme ça a déjà été évoqué il y a plusieurs années, peu importe la formule – qui peut être variable d'un territoire à l'autre. On veut que ça soit rédigé avec les acteurs concernés.

3060 Et dans un plan d'action, ce qu'on va faire, c'est qu'on va déterminer quel type d'action qu'on veut faire : si on a à restaurer des secteurs, si on a à fermer des chemins, si on a à reboiser, revégétaliser des rives, et cetera – bon, c'est des exemples comme ça que je donne –, on va les fixer, on va se fixer une échéance par action, un horizon, les moyens, comment s'y prendre, avec quel moyen, avec quel acteur. Est-ce qu'il faut donner un contrat à quelqu'un qui est expert dans le domaine pour faire telle intervention? Et on va estimer combien ça coûte.

3070 Et projet par projet, si dans un plan d'action, justement, s'il y a un des partenaires, par exemple les gens de lac Simon qui disent : « Il faut restaurer tel endroit. » Bien, on va essayer d'évaluer combien ça peut coûter. Et, normalement, nous, on a la responsabilité de s'assurer que cette action-là va se réaliser à terme. Il s'agira de fixer le terme. Mais pour peut-être plus de détails ou plus global, je vais laisser Patrick parler de la mécanique.

LA PRÉSIDENTE :

3075 Mais juste avant, une fois que vous avez établi les budgets, est-ce que vous avez l'argent pour le réaliser? Monsieur Beauchesne?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

3080 Merci, Madame la présidente. Si, pour l'établissement du réseau des aires protégées, il y a
une planification globale, on devra faire exactement le même exercice de réflexion puis de
planification lorsqu'on sera rendu à la gestion. À terme, par exemple en 2015, lorsque nous
aurons 12 % d'aires protégées, par exemple, on sera passé de 90 à 110, 120, 125 territoires, peu
importe, répartis dans toutes les régions administratives, les régions naturelles du Québec.

3085 De tout ce portfolio de territoires là, est-ce que chaque aire protégée devra être gérée, mise
en valeur au même niveau, de la même façon, avec les mêmes budgets? Je peux tout de suite
vous dire que non. Et c'est l'importance de la consultation régionale, de savoir, dans une région
administrative, lorsqu'on retrouve un portfolio de 12, 15, 20 territoires qui sont présents – aires
3090 protégées, un jour toutes permanentes – lesquels on devra et lesquels on pourra mettre en
valeur en fonction des attentes de la population, en fonction de ce qui est déjà disponible comme
offre de services, par exemple en mise en valeur des territoires.

3095 Il y a des ZECS sur le territoire, il y a des pourvoies, il y a des parcs nationaux, il y a des
réserves fauniques. Il existe donc toute une panoplie d'offres de mises en valeur écotouristiques
de ces territoires-là, et parmi celles-là, il y en a des petites nouvelles qui arrivent, ce sont les
réserves de biodiversité et les réserves aquatiques.

3100 Quelle personnalité elles auront? Quel sera le niveau de gestion qu'on voudra faire de ces
territoires-là? Certaines seront vouées à la protection de la biodiversité sans mise en valeur avec
une gestion minimale, une surveillance minimale. D'autres, par leur potentiel géographique,
comme la rivière Dumoine en est un bon exemple, le potentiel de mise en valeur est plus grand.
Donc, il y aura une planification qui campera les principes de gestion, d'intensification de la
gestion.

3105 Maintenant, qui fera cette gestion-là? La perspective, actuellement, c'est qu'on veut
régionaliser le processus. Ce n'est pas du complexe G, à Québec, qu'on va gérer des aires
protégées situées en Outaouais, en Gaspésie, dans le Nord-du-Québec. Donc, la formule de qui
est l'entité la plus apte à gérer et mettre en valeur ces territoires-là reste à déterminer.

3110 Il y a des formules qui existent. La CEPAQ gère les parcs nationaux, on s'entend bien avec
ça, mais pour le reste des aires protégées, qu'est-ce que ça sera? La formule est à réfléchir.

3115 Et l'ultime question : le budget. Comment on y arrivera? Bien, ça va être difficile d'élaborer et de dire, un : combien on a besoin par année pour gérer nos aires protégées, sans avoir eu cette planification-là, sans avoir déterminé quel sera le niveau d'investissement, sans avoir déterminé qui seront les acteurs locaux et régionaux qui prendront et voudront prendre en charge la mise en valeur de ces choses-là.

3120 Donc, dans la phase de travail du réseau des aires protégées – Marc-André l'expliquait bien tout à l'heure –, on est en phase d'établissement du réseau. On a déjà beaucoup de documents de réflexion sur ce que sera la gestion, mais on n'est pas capable de vous dire, pour l'année budgétaire 2013-2014 : il y aura, pour la région de l'Outaouais, tant de milliers de dollars pour la gestion. Simplement, on n'est pas rendu là.

3125 Et au moment où on le sera, on fera ces demandes-là aux autorités compétentes en la matière. Donc, d'abord, sensibiliser les autorités politiques, nos autorités politiques, aux besoins financiers, et ensuite, ce sera le processus normal de préconsultation budgétaire, et qu'on fasse valoir nos points de vue pour aller chercher les crédits nécessaires.

3130 Mais c'est sûr que l'enjeu de gestion, il est là. Il y a des opportunités qu'on n'avait pas il y a deux ans, qu'on a maintenant et qu'on met en œuvre. Donc, c'est de cette façon-là qu'on va aller, je dirais, faire la preuve qu'on a besoin des ressources financières pour être capables de gérer notre réseau comme il se doit.

3135 **LA PRÉSIDENTE :**

3140 Donc, en termes pratiques : monsieur Brazeau vous fait une suggestion comme de quoi il y a de la renaturalisation de berges à faire. C'est accepté. C'est dans le plan de gestion. Un budget est établi. On a fait l'estimation des coûts. Mais lui, il n'a aucun horizon, à savoir quand est-ce que ça pourrait être réalisé, puisque présentement, et dans un court terme, il n'y a pas de budget puis c'est quelque chose sur lequel, si je comprends bien, vous travaillez ou que vous allez travailler?

3145 **M. PATRICK BEAUCHESNE :**

Merci, Madame la présidente, merci de préciser votre question. Dans ma réponse, j'essayais d'exposer quels étaient les enjeux globaux. Maintenant, lorsqu'on arrive à des enjeux

3150 extrêmement locaux, comme renaturalisation des berges, ce n'est peut-être pas en attendant un budget de gestion des aires protégées qu'il va falloir poser cette action-là. Peut-être que ce sera à travers des actions actuelles, des programmes actuels, plus d'interventions environnementales à l'échelle locale.

3155 Je ne pourrais pas vous dire si, actuellement, il y a des programmes spécifiques qui feraient en sorte que la communauté serait capable d'aller chercher des sous pour aller chercher du myrique baumier et autres plantes de renaturalisation des berges en milieu naturel, mais il existe des programmes à cet effet-là, et c'est peut-être ça qu'il faut examiner, plutôt que de penser que ça sera à l'intérieur d'une gestion d'aire protégée.

3160 Les actions de renaturalisation, les aires protégées, on vise à protéger des territoires le plus naturel possible actuellement, pour la protection de la biodiversité. Les actions de reconditionnement ou de renaturalisation des écosystèmes, ça sera à considérer dans un actif de gestion, mais il faudrait vraiment qu'il y ait un très grand risque environnemental pour qu'on intervienne rapidement sur ces problématiques-là.

3165 Mais encore une fois, sur des choses comme ça, il y a peut-être d'autres options que ceux des budgets de gestion d'aires protégées.

LA PRÉSIDENTE :

3170 Donc, ça sera à eux à explorer les autres possibilités de budget ou est-ce que ça se ferait via le ministère?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

3175 Bien, moi, ce que je peux vous suggérer, Madame la présidente, c'est qu'on puisse, par exemple en question complémentaire, voir quelles pourraient être les sources budgétaires disponibles pour un projet spécifique de renaturalisation des rives, si c'est celui-là.

3180 Pour le reste, il faudrait peut-être mieux préciser la demande pour qu'on soit capable d'orienter quelles sont les sources budgétaires actuellement disponibles, soit au ministère, au MDDEFP ou ailleurs au gouvernement.

LA PRÉSIDENTE :

3185 Ça va, Monsieur Brazeau?

M. RONALD BRAZEAU :

3190 Oui, mais c'est juste que je voulais juste remettre, si c'est possible que le ministère de l'Environnement, de la Faune – c'est au MRN astheure, aujourd'hui, vu qu'ils se sont fait retirer le F – que les sources de financement soient divulguées. Parce que nous autres on sait que, Dieu sait que quand on fait une demande, on se fait toujours dire : « Non, tu n'es pas accessible, tu n'es pas admissible. » Puis on sait toujours à la dernière minute, aussi, qu'il y a un financement, bien ça, oups! Le temps, il est passé.

3195 Si vous pouvez, à la minute que vous allez faire ou ouvrir, mettons, mais que ça devienne aire protégée, bien dites dans un genre de, une annexe, dire où est-ce qu'elles sont toutes les sources de financement pour faire, mettons, pour les berges, la fermeture de chemins, à qui tu peux faire une référence ou... Ça serait pas mal apprécié, en tout cas, de notre part.

3200

LA PRÉSIDENTE :

Si vous nous faites un mémoire, vous pourriez proposer, faire cette suggestion-là.

3205

M. RONALD BRAZEAU :

Je n'ai plus de mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

3210

Vous ne faites pas de mémoire?

M. RONALD BRAZEAU :

3215

Non.

LA PRÉSIDENTE :

On a pris note. Merci beaucoup, Monsieur Brazeau. *Kwe*.

3220

M. RONALD BRAZEAU :

Kwe c'est quand tu dis bonjour. Si tu dis *madjacin*, c'est quand tu t'en vas. Merci.

3225

LA PRÉSIDENTE :

O.K. J'essayais de pratiquer.

M. RONALD BRAZEAU :

3230

Non, non, c'est en apprenant que tu vas savoir.

LA PRÉSIDENTE :

3235

Oui, merci beaucoup. Merci pour la précision. Madame Geneviève Tremblay. Est-ce que madame Tremblay est ici? Est-ce que vous allez être là demain après-midi? Demain soir non plus? Alors, on va prendre votre question.

Mme GENEVIÈVE TREMBLAY :

3240

Bonjour!

LA PRÉSIDENTE :

3245

Bonjour!

Mme GENEVIÈVE TREMBLAY :

3250

Geneviève Tremblay, biologiste pour la communauté du lac Simon. Et la première question devrait être assez courte à répondre, parce qu'on l'a abordée avec monsieur Leclair et monsieur Déry, mais juste pour faire sûr.

3255 C'est par rapport à l'intégration des connaissances et des savoirs dans la communauté, particulièrement du lac Simon, surtout au niveau des espèces à statut ou potentiellement désignées, que l'organisation des réserves... parce qu'il y a quatre réserves de biodiversité, comme Ronald le disait, qui touchent la communauté du lac Simon. Donc, les savoirs par rapport aux espèces à statut soient pris en compte, que la communauté soit spécifiquement consultée là-dessus.

3260 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

Mme GENEVIÈVE TREMBLAY :

3265 Et puis l'autre chose que je voulais savoir, c'est par rapport, quand la réserve exclut la portion aquatique, dû au fait qu'il y a un potentiel hydroélectrique, comment on fait pour situer la ligne, dans le fond, le contour de la réserve? Est-ce que ça se base sur la ligne naturelle des hautes eaux? C'est quoi le critère?

3270 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bouchard.

3275 **M. MARC ANDRÉ BOUCHARD :**

3280 Lorsqu'une limite suit un cours d'eau ou un plan d'eau, lorsqu'une limite d'une aire protégée suit un cours d'eau ou un plan d'eau, on va se baser sur la ligne des hautes eaux naturelles. Mais si la limite, en fait si la limite d'une aire protégée est basée, par exemple, sur un réservoir hydroélectrique, donc un plan d'eau artificiel, c'est une cote qui est fixée, qui est déterminée par Hydro-Québec ou le gestionnaire du barrage, celui qui influence le plan d'eau. Donc, il y a une cote maximale d'exploitation qui est fixée. Et nous, on va fixer la limite à cette altitude-là.

Mme GENEVIÈVE TREMBLAY :

3285 O.K. Dans ce cas-là, je me demande, particulièrement dans le cas de la réserve Saint-Cyr,
bien, c'est quoi... parce que dans le fond, on exclut de la protection, l'écotone, si on veut, la
bordure entre la transition d'habitat, puis on sait que c'est le milieu qui est le plus riche en
biodiversité. Ça fait qu'on crée des réserves de biodiversité, mais on ne protège pas l'écotone. Je
3290 trouve que c'est un peu illogique.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beauchesne?

M. PATRICK BEAUCHESNE :

3295
3300 Merci. Effectivement, sur le terrain, Madame la présidente, lorsqu'arrivent des situations
comme celles-là, on est confronté entre la réalité écosystème et la réalité des critères. Comme le
Québec a adhéré aux critères de l'Union internationale de conservation de la nature, pour que le
territoire soit comptabilisable au registre des aires protégées, il doit exclure toutes portions de
territoire sur lesquelles il y a un usage dit industriel ou d'exploitation des ressources, et les cotes
de marnage font partie de ça.

3305
3310 Mais sur le terrain, l'écotone, il est là présent. Même s'il n'est pas comptabilisé dans un
registre administratif qui dit : on a x kilomètres carrés, x hectares, l'écotone sur le terrain, il est là;
la zone arbustive, elle est là, elle joue son rôle pour la faune aquatique, pour la faune aviaire,
pour l'ensemble des espèces fauniques qui utilise l'écotone. À la seule différence, c'est qu'il n'est
pas comptabilisé au registre des aires protégées. Donc, on a cette dualité-là, effectivement, à
prendre en considération.

LA PRÉSIDENTE :

3315 Ça va? Merci beaucoup. Et, finalement, il y a monsieur Jonathan Leclair qui avait une autre
question. Vous allez revenir demain soir? D'accord.

Alors, ceci termine donc notre première session pour l'audience, première partie. Nous allons poursuivre les travaux demain à 13 h 30. Donc, dans les trois salles à 13 h 30. Merci et bonne soirée!

3320

AJOURNEMENT

* * * * *

3325

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3330

Yolande Teasdale, s.o.

3335

3340

3345